

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

**Centre
de services scolaire
des Patriotes**

Québec



Acronymes

ASP :	Attestation de spécialisation professionnelle
CÉAP :	Centre d'éducation des adultes des Patriotes
CSP :	Commission scolaire des Patriotes
CSS :	Centre de services scolaire
CSSP :	Centre de services scolaire des Patriotes
DEP :	Diplôme d'études professionnelles
DES :	Diplôme d'études secondaires
DG :	Direction générale
EHDA, élèves HDA :	Élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation
FP :	Formation professionnelle
FGA :	Formation générale des adultes
FGJ :	Formation générale des jeunes
MÉQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
PEVR :	Plan d'engagement vers la réussite
SARCA :	Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SSGC :	Service du secrétariat général et des communications
SOS :	Service de l'organisation scolaire
SRÉ :	Service des ressources éducatives
SRF :	Services des ressources financières
SRH :	Service des ressources humaines
SRI :	Service des ressources informatiques
SRM :	Service des ressources matérielles

Message de la présidence et de la direction générale

L'année scolaire 2020-2021 a été marquée par la mise en place de la nouvelle gouvernance scolaire. Le nouveau conseil d'administration est entré en fonction en octobre 2020 et les membres se sont rapidement mis en action. Le conseil d'administration est composé de cinq parents, cinq membres du personnel et cinq membres de la communauté, tous guidé par un même objectif : être en apprentissage constant afin de s'appuyer sur les meilleures pratiques pour soutenir le développement du plein potentiel de chacun des élèves, jeunes et adultes, qui sont scolarisés dans les 69 établissements du CSSP.

Cette année a également été marquée par la pandémie de la Covid-19. Dès la rentrée scolaire, il a été nécessaire de s'adapter à cette réalité qui a su amener son lot de défis. Les employés du CSSP ont déployé l'enseignement à distance, en plus de devoir s'adapter rapidement aux règles sanitaires se modifiant en fonction de l'évolution de la situation pandémique. Des services d'aide à l'apprentissage (ex. : tutorat) ont été mis de l'avant ou bonifiés afin d'offrir aux élèves le support supplémentaire nécessaire à leur réussite. L'entraide, la collaboration et l'innovation au sein de chacune des équipes-écoles, au sein des équipes des services administratifs et notamment entre ces différentes équipes ont constitués les principaux piliers sur lesquels nous nous sommes appuyés.

La pandémie et les règles sanitaires ont également amené des adaptations importantes dans la capacité de mettre en œuvre des initiatives du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) et des projets éducatifs des établissements. Cependant, au-delà des défis auxquels la pandémie nous a confrontés, notre objectif est demeuré la réussite de nos élèves et nous n'avons pas cessé de déployer des efforts en ce sens.

Merci aux parents qui ont accompagné leur enfant à travers cette année particulière et difficile. Ils sont notre partenaire le plus important dans le soutien de la réussite de leur enfant; leur engagement nous est précieux.

Merci aux membres du personnel qui se sont constamment adaptés et qui ont su se réinventer afin de soutenir leurs élèves et favoriser, malgré les contraintes sanitaires, leur réussite scolaire. Le dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve ont directement contribué à l'atteinte du plein potentiel de chacun des élèves.

Nous sommes fiers du travail accompli et continuerons de travailler quotidiennement à l'amélioration des services offerts à nos élèves et parents au cours de la prochaine année.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Normand Boisclair
Président du conseil d'administration

Luc Lapointe
Directeur général

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire des Patriotes.....	1
1.1 Le Centre de services scolaire en bref.....	1
1.2 Services éducatifs et culturels	4
1.3 Faits saillants.....	6
2. Gouvernance du centre de services scolaire	7
2.1 Conseil d'administration.....	7
2.3 Autres comités de gouvernance	11
2.4 Listes des comités du CSSP	12
2.5 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	14
3. Résultats.....	15
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	15
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.3 Développement durable.....	22
4. Utilisation des ressources	23
4.1 Répartition annuelle des revenus du CSSP	23
4.2 Ressources financières	23
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	25
4.4 Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	26
4.6 Ressources matérielles et technologiques	27
4.7 Ressources technologiques	27
Annexe A – Rapport du protecteur de l'élève	29
Annexe B – États financiers 2020-2021.....	51

1. Présentation du Centre de services scolaire des Patriotes

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le territoire de près de 1 000 km² du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) est bordé par le fleuve Saint-Laurent et traversé par la rivière Richelieu. Situé en Montérégie, il comprend 21 municipalités faisant partie de l'agglomération de Longueuil et des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu.

En 2020-2021, 77 bâtiments accueillent les élèves jeunes et adultes ainsi que les employés des différents services.



1.1.1 Écoles et centres

■ Écoles et centres

Années	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Écoles primaires	54	54	55	56	56
Écoles secondaires	11	11	11	11	11
FP	1	1	1	1	1
FGA	1	1	1	1	1
Total	67	67	68	69	69

Depuis 5 ans : Deux nouvelles écoles primaires ont été construites

1.1.2 Statistiques

■ Évolution du nombre d'élèves sur cinq ans*

Catégories	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Élèves préscolaire 4 ans		41	52	201	285
Élèves préscolaire + PP**		2 867	2 904	3 004	2 975
Élèves primaire		18 664	18 876	19 034	19 025
Sous-total préscolaire primaire	21 446	21 572	21 832	22 239	22 285
Élèves secondaire	10 315	10 609	11 015	11 356	11 804
Élèves FP et FGA***	1 095	1 092	986	1 122	1 135
Total	32 856	33 273	33 833	34 717	35 224

*Nombre d'élèves au 30 septembre de chaque année scolaire

** Programme Passe-Partout (4 ans)

*** Étudiant équivalent temps plein

Nombre d'élèves par catégorie, pour l'année scolaire 2020-2021 :

- **34 089** élèves en formation générale des jeunes (**96,7 %**)
- **1 135** équivalents temps plein en formation générale adulte et en formation professionnelle (**3,3 %**)

Au total, le CSSP scolarise **35 224** élèves, ce qui représente une augmentation de **1,46 %** comparativement à 2019-2020. Par catégorie, cela représente une augmentation de :

- **0,2 %** d'élèves au préscolaire et primaire;
- **3,9 %** d'élèves au secondaire;
- **1,2 %** d'élèves en FP et FGA.

Une analyse sur cinq ans, incluant 2020-2021, présente les augmentations suivantes :

- **3,9 %** au préscolaire et au primaire;
- **14,4 %** au secondaire;
- **3,7 %** en FP et FGA;
- **7,2 %** sur l'ensemble de la clientèle.

En 2020-2021, les élèves HDAA représentent 7 586 élèves, soit 22,30 % de la clientèle des jeunes. Parmi les élèves HDAA :

- **2 %** fréquentent le préscolaire;
- **47,7 %** fréquentent le primaire;
- **50,3 %** fréquentent le secondaire.

Sur les trois dernières années, le nombre total des élèves HDAA représente respectivement **20,5 %**, **20,3 %** et **22,3 %** de la clientèle jeune ce qui est relativement stable. Toutefois, il y a une augmentation marquée d'élèves HDAA au primaire, soit **16,4 %** et une augmentation moins significative au secondaire soit **4,9 %**.

Chaque année, le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) attribue un indice de milieu socioéconomique pour chaque école du Québec, indice allant de 1 jusqu'à 10. Au CSSP, aucune école ne présente un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10. Cependant, **10** écoles font partie des milieux présentant un indice de défavorisation intermédiaire de 6 ou 7, ce qui représente **14,9 %** de l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Parmi ces **10** écoles, toutes sont de niveau primaire et aucune de niveau secondaire.

1.1.3 Évolution démographique

La croissance démographique ainsi que de nouveaux services tels que l'offre pour le préscolaire 4 ans et l'ajout de classes spécialisées, tant au primaire qu'au secondaire, nécessitent des travaux de construction de nouvelles écoles, d'agrandissement ou de modification aux écoles actuelles.

Ainsi, pour l'année scolaire 2020-2021, **11** demandes d'allocations ont été acheminées au MÉQ. De ce nombre, une seule a été autorisée le 18 juin 2021 par le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, dans le cadre du volet scolaire du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031. Parmi ces projets, il y a eu **cinq** demandes de construction d'écoles primaires, **trois** demandes d'agrandissement d'écoles primaires et **une** d'école secondaire, ainsi que **deux** demandes de reconstruction partielle ou complète d'écoles primaires.

1.1.4 Transport scolaire

Nombre d'élèves transportés : **19 849**

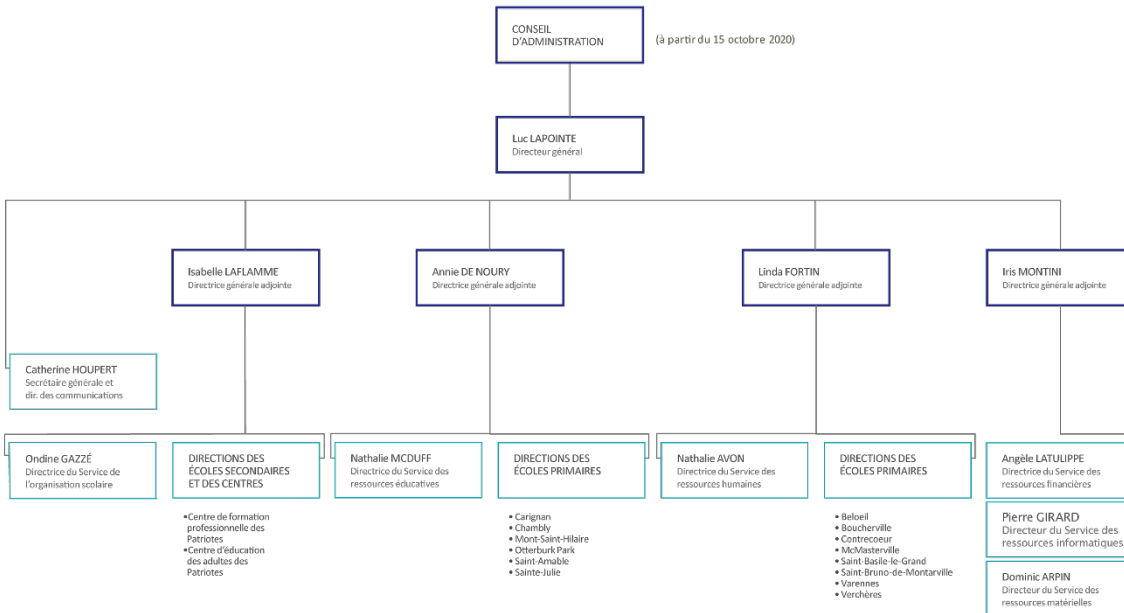
Nombre de véhicules sur la route : **363**

- Autobus scolaire : **182**
- Minibus : **15**
- Véhicules adaptés : **3**
- Berlines : **163**

1.1.5 Employés des services administratifs

Les services en soutien aux écoles sont présentés dans l'organigramme suivant.

■ Organigramme du Centre de services scolaire des Patriotes



1.1.6 Nombre d'employés par catégorie d'emploi

Un total de **6 501** employés* répartis ainsi :

- **3 262** enseignants
- **224** professionnels
- **2 012** employés de soutien
- **787** surnuméraires
- **216** directions, directions adjointes d'établissements et cadres

* incluant toutes les catégories de statuts d'employés au 30 juin 2021.

1.2 Services éducatifs et culturels

L'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* définit ce qu'est la mission d'un centre de services scolaire :

« Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves. »

1.2.1 Services offerts

- **L'éducation préscolaire :** L'éducation préscolaire 5 ans est offerte à temps plein dans chacune des municipalités où des écoles primaires sont situées sur le territoire du CSSP.
De plus, le programme Passe-Partout est disponible dans certaines écoles pour les enfants de 4 ans. D'autre part, l'éducation préscolaire 4 ans est disponible pour les élèves HDAA dans certaines écoles. **Quatorze** classes de préscolaire 4 ans à temps plein sont également offertes et **une** classe de préscolaire 4 et 5 ans.
- **L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire :** Tous les élèves du CSSP ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et avec les programmes prévus par le MÉQ.
En plus du programme régulier, plusieurs écoles offrent des concentrations ou des projets pédagogiques particuliers qui, pour certains, sont offerts aux élèves de l'ensemble ou d'une partie du territoire du CSSP. Par ailleurs, le CSSP compte une école secondaire à vocation particulière, soit l'École d'éducation internationale située à McMasterville.
- **L'éducation des adultes :** Le CSSP offre, à l'éducation aux adultes, les services suivants aux élèves de 16 ans et plus : Formation générale de niveau secondaire et présecondaire, formation à distance, francisation, insertion sociale et socioprofessionnelle, reconnaissance des acquis et services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).
- **La formation professionnelle :** La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). La liste complète des programmes offerts se trouve sur le site Web du Centre de formation professionnelle des Patriotes.
- **Service aux entreprises et à la communauté :** Le Service aux entreprises des Patriotes est spécialisé en formation sur mesure destinée aux entreprises et aux individus. Pour une formation de base aux employés, une spécialisation, un perfectionnement, l'obtention ou le renouvellement d'une carte de compétence, le Service aux entreprises et à la communauté peut organiser la formation qui convient, soit dans les milieux de travail ou dans les locaux du CSSP.
Ce service offre également de la formation continue aux employés du CSSP.

1.3 Faits saillants

Afin d'informer la population et les parents sur les décisions et les activités du CSSP, un total de **160** communications ont été déployées tout au long de l'année, soit :

- **33** communiqués de presse acheminés aux médias locaux,
- **68** infolettres transmises par courriel aux parents et aux employés,
- **59** nouvelles des écoles diffusées sur les différentes plateformes du CSSP.

En marge des nombreuses informations transmises en lien avec la pandémie, voici les principales communications qui ont marqué l'année scolaire 2020-2021 :

- **25 août 2020 :** Info-Parents – Bonne rentrée !
- **1^{er} septembre 2020 :** Info-Parents – Nouvelle Vitrine de contenus
- **13 octobre 2020 :** Actualités – Première pelletée de terre pour l'embellissement de la cour de l'école Les Jeunes Découvreurs
- **15 octobre 2020 :** Actualités – Invitation à la 1^{re} séance publique du Conseil d'administration
- **21 octobre 2020 :** Actualités – Le CSSP présente les membres de son tout premier Conseil d'administration
- **16 novembre 2020 :** Actualités – Première pelletée de terre des travaux d'agrandissement de l'école secondaire de Chambly
- **25 novembre 2020 :** Actualités – La tradition de l'école de l'Envolée
- **17 décembre 2020 :** Actualités – Quand l'heure du conte se transforme en expérience intergénérationnelle
- **14 janvier 2021 :** Actualités – Des festivités de Noël en ligne réussies à l'École d'éducation Internationale
- **10 février 2021 :** Info-Parents – Bonification des services tutorat
- **11 février 2021 :** Actualités – La grande générosité des élèves et du personnel de l'École Orientante l'Impact
- **24 février 2021 :** Actualités – Le CSS des Patriotes lance le site les Grands projets
- **23 mars 2021 :** Actualités – Le Comité Vert de De Mortagne récompensé par l'Alliance pour l'engagement jeunesse
- **1er avril 2021 :** Info-Parents – Maternelle 4 ans temps plein
- **9 avril 2021 :** Actualités – L'École Madeleine-Brousseau relève le Jerusalema Dance Challenge
- **21 avril 2021 :** Actualités – L'école secondaire du Mont-Bruno à l'Expo-sciences régionale
- **28 avril 2021 :** Actualités – Félicitations aux lauréats locaux et régionaux du Défi OS'Entreprendre 2020-2021
- **29 avril 2021 :** Actualités – Génies en herbe : des élèves de l'école De Mortagne plus motivés que jamais!
- **3 juin 2021 :** Actualités – Jérusalem Dance Challenge à l'École d'éducation internationale
- **17 juin 2021 :** Actualités – Le parlement des élèves 2020-2021 de l'école Madeleine-Brousseau laisse sa trace!
- **18 juin 2021 :** Actualités – Le CSS des Patriotes reçoit l'autorisation de construire une nouvelle école primaire

2. Gouvernance du centre de services scolaire

Le 15 juin 2020, la Commission scolaire des Patriotes (CSP) est devenue le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP). Le Conseil d'administration est entré en fonction le 15 octobre 2020. Comme prévu par la Loi, c'est le directeur général qui a assumé les fonctions du futur Conseil pendant la période de transition, soit du 8 février au 15 octobre 2020.

2.1 Conseil d'administration

Le rôle des membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire est d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

■ Membres du conseil d'administration

Nom	Poste
Normand Boisclair	- Président - Membre parent
Gilles Cazade	- Vice-président - Membre parent
Roukouchi Boicel	Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Christian Descôteaux	Membre du personnel de direction d'établissement
Cindy Dubuc	Membre du personnel d'encadrement (sans droit de vote)
Luc Labine (à compter du 23 février 2021)	Membre du personnel enseignant
Francis Lafortune	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Kim Laramée (20 octobre 2020 au 28 janvier 2021)	Membre du personnel enseignant
Angèle Latulippe	Membre du personnel d'encadrement
Jean-Francois Lortie	Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
Salvatore Mancini	Membre parent
Josée Marc-Aurèle	Membre parent
Lili-Marlène Pernet	Membre du personnel de soutien

Arnaud Seigle-Goujon	• Membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Alexander Skinner (23 février au 13 mai 2021)	• Membre du personnel professionnel non enseignant
Élise Tremblay (20 octobre 2020 au 19 mai 2021)	• Membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans
Marie-Ève Turcotte	• Membre parent

2.1.1 Intérim assumé par le directeur général

Pour l'année 2020-2021, le directeur général a tenu 10 séances pendant l'intérim, du 1^{er} juillet au 14 octobre 2020 inclusivement. Les procès-verbaux de ces séances sont disponibles sur le site Web du CSSP.

- 6 juillet
- 11 août
- 21 août
- 26 août
- 31 août
- 14 septembre
- 18 septembre
- 28 septembre
- 8 octobre
- 13 octobre

2.1.2 Principales réalisations

- **Nomination :**
 - Protecteur de l'élève
- **Suspension temporaire :**
 - Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes | Transport scolaire dans un contexte d'urgence sanitaire pour l'année 2020-2021
- **Autorisations :**
 - Dépôt d'une demande d'autorisation d'emprunt à court terme au MÉQ pour l'acquisition de locaux modulaires
 - Dépôt de demandes d'ajout d'espace 2020-2021 au MÉQ pour la formation générale dans le cadre du PQI 2021-2031

- **Adoptions :**
 - Budget du Centre de services scolaires des Patriotes pour l'année scolaire 2020-2021
 - Budget des établissements du Centre de services scolaires des Patriotes pour l'année scolaire 2020-2021
 - Entente avec le Réseau de transport de Longueuil pour le transport de certains élèves de Boucherville fréquentant l'école secondaire De Mortagne pour l'année scolaire 2020-2021
 - Plan d'effectif du personnel cadre des services
 - Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs
- **Octrois de contrats :**
 - Sélection des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection majeure de l'école secondaire De Mortagne
 - Sélection des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection majeure de l'école secondaire Polybel
 - Abonnement à la plateforme informatique Netmath
 - Achat d'ordinateurs portables pour l'école secondaire du Grand-Coteau
 - Agrandissement et réaménagement de l'école secondaire le Carrefour
 - Enlèvement de la neige pour toutes les unités administratives du Centre de services scolaires des Patriotes
 - Mise à niveau du drainage de l'école Saint-Charles
 - Services professionnels (Architecture et ingénierie) : Projet de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Beloeil, incluant les municipalités de Beloeil, de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil
 - Services professionnels (Architecture et ingénierie) : Projet de construction d'une nouvelle primaire à Otterburn Park

2.1.3 Conseil d'administration

Les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration du CSSP ouvertes au public se sont tenues du 20 octobre 2020 au 29 juin 2021. Au total, le Conseil d'administration a tenu sept séances, incluant une séance de réflexion-planification et une séance extraordinaire. Les procès-verbaux des séances publiques sont disponibles sur le site Web du CSSP.

- | | |
|---------------|------------|
| • 17 octobre | • 27 avril |
| • 20 octobre | • 18 mai |
| • 15 décembre | • 29 juin |
| • 23 février | |

2.1.5 Principales réalisations

- **Nominations :**
 - Membres des comités du Conseil d'administration
- **Désignations :**
 - Président et vice-président du Conseil d'administration
 - Durée de mandat de chaque membre (2 ou 3 ans)
 - Membres des comités
 - Nouveau membre de la communauté (catégorie 18 à 35 ans)
- **Adoptions :**
 - Processus annuel de gouvernance et dates des séances pour l'année scolaire 2020-2021
 - Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves
 - Encadrement financiers 2020-2021
 - Règlements sur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration
 - Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021
 - Politique relative à la gestion contractuelle
 - Politique relative aux objectifs et principes de répartition des revenus
 - Plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments, identifiés comme devant être réalisés sur un horizon de cinq ans (plan directeur pluriannuel d'investissement)
 - Planification des besoins d'espace 2020-2025
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSP pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 | Liste et actes d'établissements des écoles et centres pour l'année scolaire 2021-2022
 - Encadrements financiers 2020-2021 modifiés
 - Politique relative aux projets pédagogiques particuliers
 - Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
 - Encadrements financiers 2021-2022
 - Budget des établissements du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2021-2022
 - Budget du Centre de services scolaires des Patriotes pour l'année scolaire 2021-2022
 - Plan d'effectif du personnel cadre
- **Approbatons et autorisations :**
 - État de taxes scolaires dues
 - Amendements à l'entente locale du personnel enseignant
 - Régime d'emprunts 2020-2021
 - Échange de terrains entre la Ville de Varennes et le Centre de services scolaire des Patriotes
 - Demande modifiée pour le secteur de Boucherville : Ajout d'espace 2020-2021 pour la formation générale dans le cadre du PQI 2021-2031

2.3 Autres comités de gouvernance

2.3.1 Listes de comités du conseil d'administration et de leurs membres

■ Comités de gouvernance

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Normand Boisclair (responsable)
Cindy Dubuc
Salvatore Mancini
Alexander Skinner ¹
COMITÉ DE VÉRIFICATION
Arnaud Seigle-Goujon (responsable)
Francis Lafortune
Élise Tremblay ²
Luc Labine ³
Kim Laramée ⁴
COMITÉS DES RESSOURCES HUMAINES
Roukouchi Boicel (responsable)
Gilles Cazade
Jean-François Lortie
Josée Marc-Aurèle
COMITÉ DE RÉVISION
Francis Lafortune (responsable)
Jean-François Lortie
Lili-Marlène Pernet
Marie-Ève Turcotte
Roukouchi Boicel (substitut)
Cindy Dubuc (substitut)
Angèle Latulippe (substitut)
Alexander Skinner (substitut) ¹

¹ Alexander Skinner : 23 février 2021 au 13 mai 2021

² Élise Tremblay : 20 octobre 2020 au 19 mai 2021

³ Luc Labine : 23 février 2021 au 30 juin 2021

⁴ Kim Laramée : 20 octobre 2020 au 28 janvier 2021

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

Christian Descôteaux

Lili-Marlène Pernet

2.4 Listes des comités du CSSP

■ Comités du CSSP

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Tout le personnel d'encadrement du Centre de services scolaire
Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (LIP)	• Mélissa Aubé (Enseignante) • Dominique Auger (Directeur des programmes de déficience intellectuelle – trouble du spectre de l'autisme et déficience physique) • David Bordeleau (Vice-président, parent) • Catherine Camerlain (Enseignante) • Cindy Dubuc (Directrice adjointe du SRÉ) • Marjolaine Farmer (Psychoéducatrice, SRÉ) • Chantale Forgues (Parent) • Pascale Fournier (Parent) • Nathalie Huchette (Directrice d'établissement) • Danny L'Abbée (Technicien en éducation spécialisée) • Marilyne Morin (Parent) • Cindy Rossignol (Présidente, parent) • Mélanie Valiquette (Parent) • Vanessa Verret (Parent)
Comité consultatif du transport (LIP, art. 188)	• Marie-Claire Beauregard (Directrice d'établissement) • Yvon Bienvenue (Chef exploitation – gestion du Réseau et Centre Longueuil, RTL) • Éric Capuano (Membre du Comité de parents) • Christian Descôteaux (Administrateur) • Ondine Gazzé (Directrice du SOS) • Jean-François Guay (Directeur général, Collège Saint-Hilaire) • Isabelle Laflamme (Directrice générale adjointe) • Lili-Marlène Pernet (Administrateur) • Richard Pundzius (Coordonnateur au SOS) • Marc-André Taché (Chef - planification - exploitation, EXO)

Comité de répartitions des ressources	• Nathalie Avon (Directrice, SRH) • Vincent Barouh (Directeur d'établissement, membre depuis le 28 mars 2021) • Mireille Boudreault (Directrice d'établissement) • Christian Descoteaux (Directeur d'établissement) • Nathalie Hébert (Directrice d'établissement) • Diane Hubert (Directrice d'établissement) • Stéphane Joyal (Directeur d'établissement) • Isabelle Lafrenière (Coordonnatrice, SRF, membre non-votant) • Luc Lapointe (Directeur général) • Hélène Laroche (Directrice, d'établissement) • Angèle Latulippe (Directrice, SFR) • Eric Lemieux (Directeur d'établissement) • Nathalie Mc Duff (Directrice, SRÉ) • Marc-André Meunier (Directeur d'établissement, membre jusqu'au 7 mars 2021) • Iris Montini (Directrice générale adjointe, membre non-votant) • Maryse Noël (Directrice d'établissement, membre depuis le 8 mars 2021) • Martin Normandeau (Directeur d'établissement, membre depuis le 8 mars 2021) • Geneviève Richard (Directrice d'établissement) • Hélène Richard (Directrice d'établissement) • Marie-Josée Tétreault (Directrice d'établissement, membre jusqu'au 27 mars 2021)
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	• Annie Benoit (Orthopédagogue) • Marie-France Bosa (Technicienne en éducation spécialisée) • France Dubé (Professeure au département d'éducation et formation spécialisées) • Stéphane Joyal (Directeur d'établissement) • Lysanne Landry (Directrice d'établissement) • Luc Lapointe (Directeur Général) • Nathalie Mc Duff (Directrice du SRH) • Valérie Nadeau (Conseillère en orientation) • Audrey O. Poliquin (Enseignante-orthopédagogue) • Annie Pontbriand (Directrice d'établissement) • Brigitte Robert (Orthopédagogue) • Nancy Siroi (Directrice d'établissement) • Louise-Hélène St-Amand Vanasse (Enseignante-orthopédagogue)

2.4.1 Code d'éthique et de déontologie

Les membres du Conseil d'administration sont soumis à un code d'éthique et de déontologie. Les modifications apportées à *Loi sur l'instruction publique* par la Loi 1 de 2020 (projet de loi 40) font en sorte que ce code d'éthique et de déontologie sera édicté par le ministre de l'Éducation dans le cadre

d'un règlement. Ainsi, il sera le même pour tous les conseils d'administration de centres de services scolaires du Québec.

Dans l'attente de ce règlement, le Code d'éthique et de déontologie qui avait été adopté par l'ancien Conseil des commissaires s'applique aux membres du nouveau Conseil d'administration.

Aucune plainte n'a été soumise au responsable de l'application de ce code d'éthique et de déontologie au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Ce code est disponible dans la section Règlements sur le site Web du CSSP.

2.5 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En application de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), toute personne qui a été témoin d'un acte répréhensible ou qui croit qu'un tel acte est sur le point d'être commis au sein d'une école, d'un centre de formation ou d'un service d'un centre de services scolaire peut agir comme « lanceur d'alerte » et s'adresser à la personne responsable de recevoir ces divulgations. Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, la responsable n'a reçu aucune dénonciation.

■ Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Reddition de comptes 2020-2021	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi de divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 ^e de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Fondé sur l'idéal souhaité pour l'organisation et ancré dans les valeurs qui la feront évoluer vers sa vision, le Plan d'engagement vers la réussite *Tous Patriotes pour la réussite!* (PEVR) repose sur trois orientations issues de la Vision et des Valeurs Patriotes.

Les trois orientations du CSSP correspondent aux axes de la *Politique de la réussite éducative* du MÉQ, soit l'élève, l'école et sa communauté. La principale vise le soutien de l'élève dans l'atteinte de son plein potentiel et les deux autres, tout aussi importantes, viennent appuyer cette première orientation. De plus, deux orientations nationales sont intégrées dans le PEVR et tiennent compte du contexte du CSSP.

L'orientation principale :

- Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel

Les orientations en appui :

- Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques
- Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire

3.1.1 Résultats du PEVR

■ Résultats du PEVR

Objectifs	Indicateur	Cible	Résultats COHORTE 2011-2012 ⁵	Résultats cohorte 2012-2013 ⁶	Résultats cohorte 2013-2014 ⁷
1. Diplomation et qualification	1.1 Améliorer la qualification et la diplomation des élèves de moins de 20 ans	84 %	83,1 %	83,7 %	82,7 %

⁵ Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018

⁶ Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019

⁷ Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020

Objectifs	Indicateur	Cible	Résultats COHORTE 2011-2012 ⁸	Résultats cohorte 2012-2013 ⁹	Résultats cohorte 2013-2014 ¹⁰
2. Équité	2.1 Réduire les iniquités entre les garçons et les filles	6,5 %	6,9 %	8,4 %	10,1 %
	2.2 Réduire les iniquités entre les élèves HDAA et les autres élèves	26 %	28,9 %	27,1 %	32 %
	2.3 Réduire les iniquités entre les élèves qui ont débuté leur secondaire dans une école en milieu défavorisé et ceux des autres milieux	15 %	29,4 %	21 %	23 %
	2.4 Réduire les iniquités entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves	0 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %

⁸ Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018

⁹ Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019

¹⁰ Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020

Objectifs	Indicateur	Cible	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021
3. La maîtrise de la langue	3.1 Augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4 ^e année du primaire	95 %	92,9 %	N/A ¹¹	N/A ¹²

Objectifs	Indicateur	Cible	Septembre 2019	Septembre 2020	Septembre 2021
4. Le cheminement scolaire	4.1 Maintenir la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	6 %	5,7 %	5,2 %	5,0 %

Objectifs	Indicateur	Cible	Résultat 2018-2019	Résultat 2019-2020	Résultat 2020-2021
5. Le milieu de vie	5.1 Augmenter la proportion de bâtiments étant dans un état satisfaisant	56 %	42 %	38 %	36 %

3.1.2 Initiatives du plan opérationnel

Afin d'appuyer la mise en œuvre du PEVR, le Plan opérationnel, disponible sur le site Web du CSSP sous la rubrique Outils de gouvernance, vient détailler des initiatives dont le déploiement s'étale de 2018 à 2023. Les initiatives réalisées en 2020-2021 ont permis de réaliser les stratégies les plus appropriées en vue d'atteindre les cibles pour l'année 2023.

- **Initiatives 3.2 Première transition** – Orientations 1 (Objectif 2 : équité), Orientation 3

La première transition scolaire, c'est-à-dire le passage vers le préscolaire, sert d'assise pour toutes les futures transitions qu'auront à vivre parents et enfants à travers leur cheminement scolaire. Il importe donc au CSSP de réfléchir et de planifier avec ses partenaires de tous les secteurs pour assurer la

¹¹ Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'épreuve ministérielle a été annulée et les résultats sont, par conséquent, non disponibles pour juin 2020.

¹² Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'épreuve ministérielle a été annulée et les résultats sont, par conséquent, non disponibles pour juin 2021.

cohérence et la continuité des pratiques d'un milieu à l'autre, dans l'intention de respecter les besoins des familles dès le début du processus de transition vers le préscolaire. Ainsi, cela permet d'assurer un départ de parcours scolaire positif et harmonieux pour les élèves et leurs familles.

Un comité intersectoriel composé d'une vingtaine de partenaires de tous les secteurs d'activités concernés par la première transition scolaire a ainsi été mis sur pied. Piloté par l'agente de développement en première transition scolaire du CSSP, ce comité a réalisé une planification stratégique sur 3 ans mettant de l'avant **19** actions prioritaires.

En 2020-2021, ce sont déjà **13** de ces actions qui ont été accomplies ou qui sont en voie de l'être. Parmi celles-ci, la réalisation d'outils s'adressant aux équipes-écoles ou aux parents (infolettres, capsules Web, aide-mémoire, parution d'articles, etc.) et l'ajustement ou la mise en œuvre de pratiques concertées et cohérentes pour les enseignants et les professionnels. Toutes les actions visent à assurer une meilleure communication et harmonisation entre les divers milieux fréquentés par les familles, dans le but de mieux préparer leur transition vers l'école. En complémentarité avec les actions sur le territoire du CSSP, nombreuses autres initiatives ont été mises de l'avant au niveau régional en collaboration avec les autres CSS francophones de la Montérégie.

- **Initiative 3.4 Suivi des élèves qui ont quitté sans qualification ou diplôme d'études secondaires** – Orientation 1 (Objectif 4 : cheminement scolaire)

Le CSSP a mis en place un suivi systématique et personnalisé de tous les élèves au deuxième cycle du secondaire qui ont quitté sans avoir obtenu une qualification ou un DES. L'école identifie et contacte les élèves qui ne se sont pas réinscrits afin de discuter de leur situation. Le SARCA assure ensuite un deuxième suivi auprès des élèves, qui malgré les démarches de l'école, ont tout de même abandonné. Pour l'année scolaire 2020-2021, 194 élèves avaient été identifiés par les écoles comme ayant abandonné et, après les suivis, seulement 44 d'entre eux n'étaient pas réinscrits.

- **Initiative 3.11 Comité FP, FGA, FGJ pour assurer une offre de parcours souple et adaptée** – Orientation 1 (Objectif 1 : diplomation et objectif 4 : cheminement scolaire)

La création du comité FP, FGJ, FGA pour assurer une offre de parcours souple et adaptée visait dans un premier temps l'amélioration des processus et des communications entre la formation générale des jeunes (FGJ), la formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA) afin d'assurer la meilleure intégration possible des compétences et de l'expertise de tous dans le but de répondre aux besoins des élèves.

En 2020-2021, le comité a travaillé sur la bonification de l'offre de service en développant une voie de concomitance entre le parcours de la formation générale des jeunes et la formation professionnelle visant une double diplomation (DES et DEP) de façon accélérée et permettant d'accéder également aux études postsecondaires (cégep). L'objectif poursuivi est plus précisément l'ajout d'un programme en concomitance intégré dans certaines écoles secondaires avec un service de transport organisé par le CSSP. Ces programmes verront le jour au cours de l'année scolaire 2021-2022.

- **Initiative 3.17 Équipe de recherche et de développement** – Orientation 2, Orientation 3

La recherche en éducation est riche, mais difficilement accessible. Une équipe de recherche a été mise sur pied afin d’assurer une veille pédagogique et rendre accessible l’actualité de la recherche en éducation pour les parents et pour les enseignants.

La Vitrine (ressources scolaires) est une plateforme pour les parents qui regroupe des ressources et des textes en différentes thématiques. Ces thématiques sont les compléments pédagogiques, les ressources parentales, le cheminement scolaire et l’orientation professionnelle. La Vitrine a été bonifiée tout au long de l’année avec des ressources pertinentes pour toute la famille.

Le volet « enseignants » de La Vitrine est un espace de partage et de collaboration qui regroupe des contenus sur différentes sphères de l’éducation. L’équipe de veille vulgarise des recherches et stratégies d’enseignement et publie des textes collaboratifs. De plus, cette plateforme permet de mettre en lumière certains des projets réalisés au sein de l’organisation visant à soutenir les initiatives du PEVR.

3.1.3 Objectifs établis par le ministère de l’Éducation

- **Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire du CSSP**

Le Services d’accueil, de référence, de conseil et d’accompagnement (SARCA) a mis en place l’« Escouade réussite » auprès des milieux identifiés situés loin des centres de formation.

■ L’Escouade réussite

Escouade réussite 2020-2021	Résultats	Prévisions
Adultes ciblés par le projet	205	700
Adultes qui ont participé à une action ciblée	58	30
Activités	7	15
Personnes qui ont amorcé une intégration dans le milieu scolaire en vue d’un retour en formation de base	13	15
Personnes inscrites en formation générale de base	7	10
Nombre de municipalités où des affiches sont déployées	0	10
Nombre de municipalités visées	22	8
Il n’y a pas eu de distribution d’affiche dans les municipalités, pour l’année 2020-2021, afin de limiter les déplacements.		
Nombres de petits groupes de formation générale dans une municipalité où il n’y a pas de point de service CÉAP	2	2
Certaines cibles n’ont pas été atteintes en raison des contraintes sanitaires de la pandémie.		

Dans le cas du déploiement du projet « **Un dictionnaire, une famille** » au sein des écoles situées dans les milieux à risque, le projet a été suspendu en raison de la pandémie pour l'année scolaire 2020-2021. Les règles sanitaires ne permettaient pas d'accueillir les élèves adultes dans les écoles primaires et secondaires.

- **Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour**

Le CSSP a poursuivi la mise en place d'occasions variées pour les élèves d'être physiquement actifs à l'école pendant au moins 60 minutes par jour, conformément aux conditions relatives à l'utilisation de l'allocation de la mesure « À l'école, on bouge! » pour les écoles qui en bénéficient.

■ **Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour**

Années	Nombres d'écoles primaires	Nombre d'écoles qui bénéficient de la mesure 15023	Proportion	Cible
2018-2019	55	14	25,5 %	100 %
2019-2020	56	18	32,1 %	
2020-2021	56	23	41,1 %	

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au cssp

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés et plus

■ Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence

Établissement scolaire	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion de plaintes auprès du protecteur de l'élève
Jacques-Rochelleau	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
Ozias-Leduc	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
Monseigneur-Gilles-Gervais	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
Pierre-Boucher	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
Le Sablier	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
de l'Aquarelle	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
du Mont-Bruno	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
du Parchemin	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
du Tourne-Vent	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	*
Autres établissements	Aucun événement	Aucun événement	*

* Les dossiers traités par la Protectrice de l'élève étant confidentiels et ne faisant pas l'objet d'un suivi auprès du CSSP, dans la majorité des cas, il n'est pas possible de savoir quelle proportion des événements a fait l'objet d'une plainte auprès d'elle.

3.2.2 Interventions dans les écoles du CSSP

Les différents événements répertoriés dans le tableau ci-dessus ont donné lieu aux interventions suivantes, en application du Plan de lutte à l'intimidation et à la violence :

- Communication et rencontre avec les parents de la victime et de l'auteur
- Suspension interne ou externe
- Accompagnement par un ou une technicienne en éducation spécialisée ou un ou une psychoéducatrice
- Changement d'école
- Geste de réparation
- Récréations supervisées pour les élèves concernés

Par ailleurs, les établissements réalisent des activités de sensibilisation nombreuses et variées auprès des élèves, afin de prévenir les actes d'intimidation et de violence.

3.3 Développement durable

Le CSSP s'est doté d'un Cadre de référence sur le développement durable. Celui-ci fait appel à la responsabilité personnelle et collective des membres et partenaires de l'organisation, où chacun intègre le respect de la vie dans sa diversité, l'éthique environnementale et l'éducation relative à l'environnement.

Dans ce contexte, le CSSP s'engage :

- à être cohérent avec le message éducatif qu'il véhicule en se comportant comme un citoyen corporatif responsable donnant l'exemple d'une saine gestion environnementale;
- à poser des actions significatives dans le but de contribuer à un environnement viable dans une perspective de développement durable;
- à maintenir un environnement de qualité dans ses unités administratives.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition annuelle des revenus du CSSP

4.1.1 Les objectifs

La répartition des revenus entre les diverses unités administratives a pour objectif principal de leur permettre de réaliser les mandats qui leur sont confiés afin d'atteindre les objectifs du PEVR.

La répartition de revenus a aussi comme objectif :

- de supporter l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité du personnel d'encadrement en situant le plus près possible de l'élève, les choix budgétaires;
- de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque unité administrative et permettre la réalisation des projets éducatifs;
- d'encourager l'innovation et l'évolution par la mise en place de meilleures pratiques appuyées par la recherche.

4.1.2 Les principes

La répartition des revenus se fait :

- en conformité avec les orientations et les priorités budgétaires retenues par le CSSP;
- dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques, procédures et règles de gestion s'appliquant au CCSP et à ses établissements;
- avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements.

4.1.3 Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les règles de gestion budgétaires et d'allocation des ressources, telles que précisées dans l'écrit de gestion les *Encadrements financiers 2020-2021*, disponible sur le site web du CSSP, détaillent toutes les modalités rattachées aux sommes allouées aux unités administratives pour les différents budgets et aux règles de gestion applicables à ces budgets. Cet écrit de gestion précise les critères utilisés pour répartir les ressources. Le critère le plus souvent utilisé est le nombre d'élèves. Il est cependant souvent combiné avec d'autres critères comme l'indice du milieu socio-économique, l'ordre d'enseignement ou la réussite des élèves. Selon la nature des sommes à répartir, d'autres critères peuvent être utilisés, tels que le nombre d'employés, la superficie de l'école et les coûts historiques.

4.2 Ressources financières

Les résultats financiers du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été fortement affectés par des événements exceptionnels. Tout d'abord, la pandémie de la COVID-19 a entraîné des coûts additionnels de **11,8 M\$** et des pertes de revenus **8,8 M\$**. Cet impact financier négatif de **20,6 M\$** a été compensé en partie par des économies de dépenses qui se sont élevées à **5,6 M\$**. Ces économies s'expliquent principalement par des activités qui n'ont pu être réalisées à cause

des contraintes de la pandémie. De plus, le ministère de l'Éducation du Québec a octroyé au Centre de services scolaire des subventions additionnelles de **11 M\$**. Ainsi, l'impact net de la pandémie sur les résultats de 2020-2021 représente un déficit de **4 M\$**.

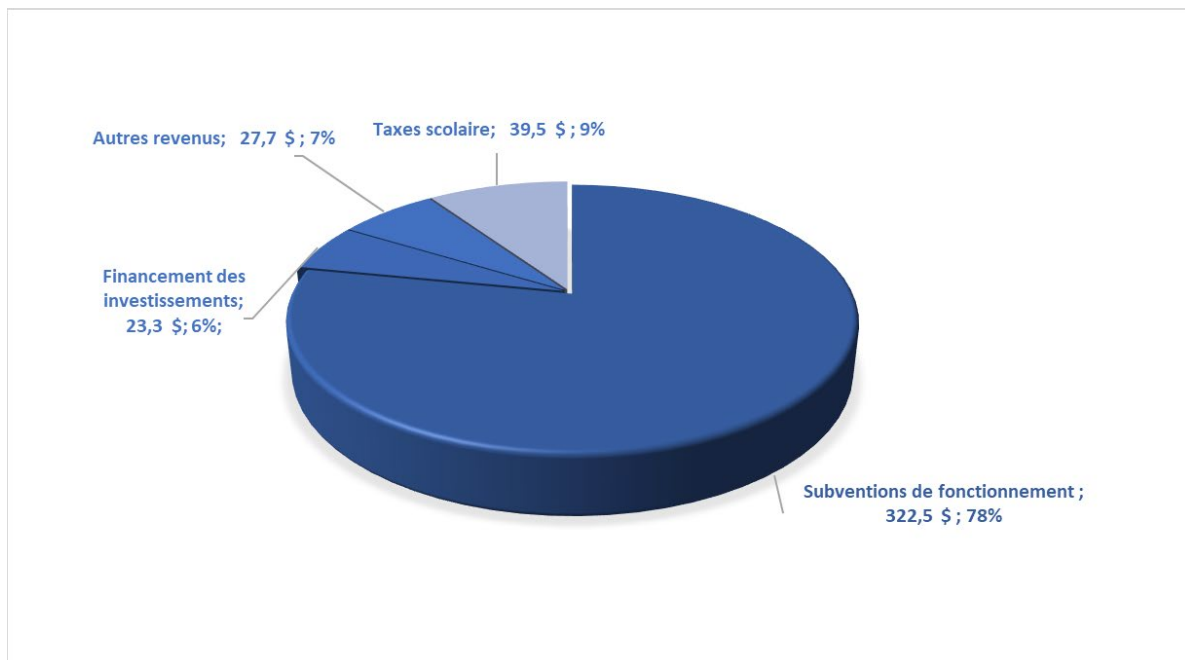
Au cours de l'année 2020-2021, les offres salariales du gouvernement du Québec à la suite des négociations dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés des centres de services scolaires a entraîné pour le Centre de services scolaire des coûts estimés de **21,4 M\$**. À ces coûts s'ajoutent de nouvelles ententes dans le cadre du programme d'équité salariale du secteur parapublic dont les coûts sont évalués à **4,3 M\$**. Aucun revenu de subvention n'a pu être comptabilisé pour couvrir ces coûts salariaux additionnels de **25,7 M\$**, car le ministère de l'Éducation du Québec n'a pas autorisé cette subvention.

Ainsi, les résultats financiers présentés à l'état des résultats auraient été fort différents sans ces événements. Le déficit de **27,3 M\$** aurait été un surplus de **2,4 M\$** si la pandémie et ses impacts financiers de **4 M\$** n'avaient pas eu lieu et si le financement des charges salariales additionnelles de **25,7 M\$** avait été confirmé par le ministère de l'Éducation.

Finalement, le 10 juin 2020, le gouvernement annonçait qu'il devançait la baisse du taux de la taxe scolaire au 1^{er} juillet 2020, alors que le budget 2020-2021 indiquait que le taux plancher serait atteint le 1^{er} juillet 2021. Ainsi, tous les centres de services scolaires ont appliqué dès 2020-2021 le même taux, soit **0,1054 \$ par 100 \$** d'évaluation foncière. La subvention d'équilibre fiscale a été réajustée à la hausse pour tenir compte de ce devancement afin que les centres de services scolaires ne soient pas pénalisés. Pour le Centre de services scolaire, l'impact de cette décision est une baisse de facturation de la taxe scolaire de **17 M\$** compensée par la hausse de la subvention d'équilibre fiscal du même montant.

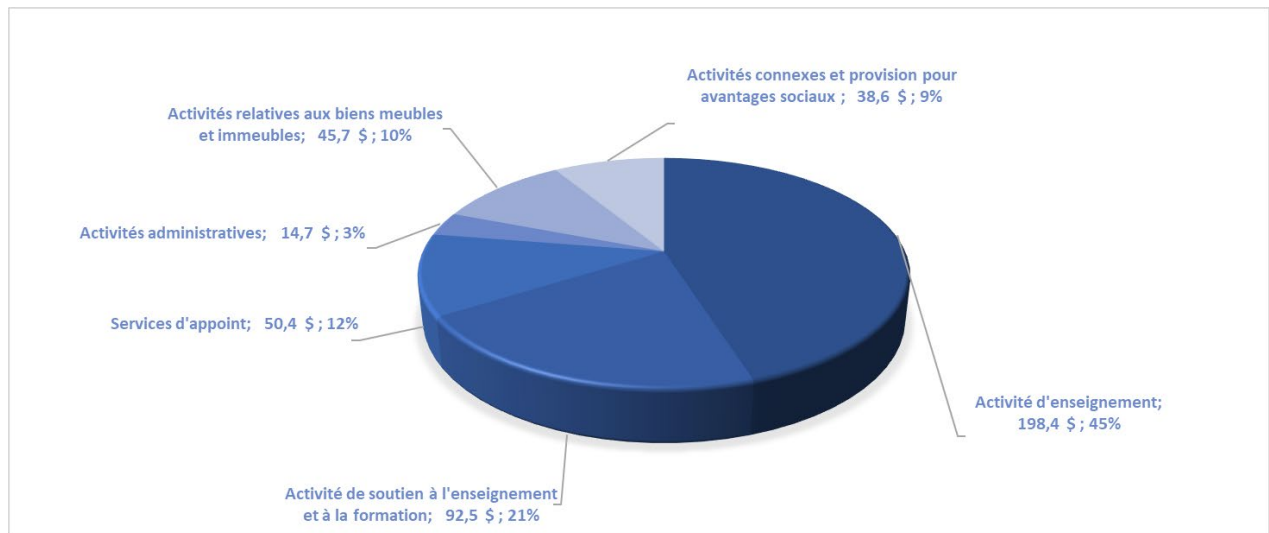
4.2.1 Revenus

■ Revenus (en millions de dollars)



4.2.2 Dépenses

■ Dépenses (en millions de dollars)



4.3 Gestion et contrôle des effectifs

4.3.1 Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

■ Répartition de l'effectif en rémunérées pour la période

	AVRIL 2020 À MARS 2021			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	372 627,80	7,00	372 634,80	229
2. Personnel professionnel	358 195,38	588,40	358 783,78	263
3. Personnel enseignant	3 516 309,00	12 708,46	3 529 017,46	3 952
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 363 570,25	5 890,40	2 369 460,65	2 960
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	232 578,47	2 665,90	235 244,37	240
Total	6 843 280,90	21 860,16	6 865 141,06	7 644

4.3.2 Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)	6 773 392,07
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : information transmise par le MÉQ via CollecteInfo	6 865 141,06
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) - (A)	91 748,99
Respect du niveau de l'effectif	Non

Source : Information transmise par le MÉQ via CollecteInfo

Le nombre d'heures rémunérées pour la période 2020-2021 par rapport à la cible représente une variation à la hausse de **1,35 %**.

Cette très faible augmentation s'explique principalement par la hausse du nombre d'élèves, soit un total de 507 élèves de plus par rapport à l'année précédente, représentant **1,46 %** d'augmentation. De plus, il faut considérer l'ajout de nouvelles mesures d'investissement en éducation du gouvernement du Québec pour l'embauche de personnel supplémentaire dans les écoles, notamment en lien avec le contexte de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires à mettre en place dans les écoles.

4.4 Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	106	30 717 935,92 \$
Total	106	30 717 935,92 \$

4.6 Ressources matérielles et technologiques

4.6.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

2019-2020 (Année précédente)	2020-2021 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
24 877 563 \$	26 455 139 \$	39 234 138 \$	3 411 824 \$

4.7 Ressources technologiques

La pandémie de COVID-19 a obligé le CSSP à déployer beaucoup d'effort afin d'offrir ses services habituels, en ne perturbant pas le parcours scolaire des élèves. Durant l'année scolaire, l'enseignement à distance a été nécessaire à plusieurs reprises en raison des consignes sanitaires émises par le gouvernement ou de la situation épidémiologique dans les écoles.

Tout en travaillant pour répondre aux besoins de l'école à distance, le CSSP s'est également assuré du partage équitable des services entre chaque élève et chaque établissement scolaire. Ainsi, afin de répondre aux besoins de l'enseignement à distance et par souci d'équité, le CSSP a :

- Créé plus de **7 200** groupes Teams afin que chaque élève ait accès à son groupe, avec son ou ses enseignants.
- Distribué plus de **7 000** équipements, ordinateurs et tablettes, auprès des familles n'ayant pas accès à l'équipement nécessaire pour l'enseignement à distance. La mobilisation d'un grand nombre d'employés a été nécessaire afin de monter **1 800** ordinateurs portables en quelques jours seulement afin que les élèves soient équipés adéquatement. De plus, **1 500** enseignants et employés des écoles ont reçu des ordinateurs.
- Créé un centre d'appel afin de régler des difficultés technologiques auxquelles certains élèves et parents ont fait face lors des cours à distance. Le CSSP a été l'un des quatre CSS ayant mis sur pied un tel projet.

De plus, afin de mieux répondre aux besoins engendrés par la pandémie, le CSSP a mis sur pied des plateformes afin de mieux assister les écoles, les familles et les élèves dans la scolarisation à distance. Parmi celles-ci :

- Une plateforme permettant d'organiser le service de tutorat offert aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Cette plateforme permet la réception des formulaires de consentement des parents et les formulaires de confidentialité des tuteurs. Les élèves sont jumelés avec un tuteur en fonction des matières dans lesquelles ils ont besoin d'une aide supplémentaire ainsi qu'en fonction des disponibilités de chacun.

- Une plateforme de cours d'été en ligne aux élèves de 3^e, 4^e, et 5^e secondaire, en collaboration avec 11 CSS de la Montérégie et de l'Estrie. Cette plateforme a permis à 1 200 élèves de reprendre des cours, ou de suivre un cours préalable à la poursuite de leur parcours scolaire. Les CSS ont également créé tous les groupes Teams pour les élèves et les enseignants durant les cours d'été.



Bien que la pandémie de COVID-19 ait amené son lot de difficultés, elle a créé un contexte favorable à l'utilisation de nouveaux outils informatiques et permis le développement accéléré de nouvelles compétences numériques tant chez le personnel que chez les élèves.

Annexe A – Rapport du protecteur de l'élève

RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

ANNÉE 2020-2021

À l'attention du Conseil d'administration
Centre de service scolaire des Patriotes

Du 13 octobre au 30 juin 2021

A-M Jeandonnet
Protectrice de l'élève

TABLE DES MATIERES

1	LES FAITS SAILLANTS.....	3
2	RETOUR DES ÉVÈNEMENTS ET MESURES LIÉS À LA COVID-19 EN ORDRE CHRONOLOGIQUE DANS LE MILIEU SCOLAIRE AU QUÉBEC.....	4
3	RÔLE ET APPROCHE DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE.....	7
3.1	Statut de la protectrice de l'élève.....	7
3.2	Rôle de la protectrice de l'élève	7
3.3	Approche privilégiée; la prévention et le règlement des différends	8
3.4	Définitions utiles.....	9
4	PLAINTES REÇUES PAR LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE.....	10
4.1	Évolution du nombre de dossiers traités entre 2009 et aujourd'hui	10
4.2	Les motifs principaux	12
4.3	Ventilation des motifs des plaintes	13
5	NATURE DE L'INTERVENTION DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE.....	16
6	LES DEMANDES REÇUES PAR LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE.....	17
7	TRAITEMENT DES PLAINTES.....	17
8	AVIS.....	18
9	INTIMIDATION, HARCÈLEMENT ET VIOLENCE	18
10	CONSTATS GÉNÉRAUX.....	19
11	REMERCIEMENTS.....	20
12	RECOMMANDATIONS	20

1 LES FAITS SAILLANTS

L'année 2020-2021 est caractérisée par la pandémie du COVID-19.

Le port du masque obligatoire dans les écoles primaires a soulevé des insatisfactions surtout chez les familles ayant des enfants aux conditions particulières.

Au niveau de la protectrice de l'élève, l'adaptation des procédures de fonctionnement dans le CSSP aux mesures de la santé publique a entraîné majoritairement des insatisfactions en lien avec :

- La diminution des places dans les transports scolaires pour la deuxième adresse
- La diminution d'intervention en Orthophonie
- La diminution des ressources disponibles pour les enfants avec des problèmes de comportement ou des conditions particulières.

48 plaintes non recevables n'ayant pas épuisé les processus internes. Toutes les plaintes ont été traitées avec diligence à la fois par la protectrice des élèves et par le CSSP. Non recevable car elles devaient suivre le processus interne tel que prescrit par le règlement. Le processus de traitement de la plainte met en évidence que les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées.

3 plaintes non fondées/recevables

5 plaintes irrecevables

2 RETOUR DES ÉVÈNEMENTS ET MESURES LIÉS À LA COVID-19 EN ORDRE CHRONOLOGIQUE DANS LE MILIEU SCOLAIRE AU QUÉBEC

Ref: ligne du temps-Covid 19/
<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>

Date	Type d'évènement	Mesures adoptées
13 mars 2020	Évènement épidémiologique	Urgence sanitaire déclarée.
16 mars 2020	Mesures de santé publique	Fermeture des garderies et des écoles jusqu'au 27 mars.
10 août 2020	Mesures de santé publique	Dépôt du plan de la rentrée scolaire qui inclut notamment le port du couvre-visage pour tous les élèves à partir de la 5e année du primaire lors de leurs déplacements à l'intérieur de l'école et dans les transports scolaires ou publics ainsi que des groupes-classes stables.
23 août	Évènement épidémiologique	Début de la deuxième vague.
14 septembre	Mesures de santé publique	Les régions qui étaient au palier jaune passent à l'orange (Bas-Saint-Laurent, Estrie, une portion de la Capitale-Nationale et des secteurs de la Gaspésie, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie
28 septembre au 8 octobre	Mesures de santé publique	Renforcement des mesures sanitaires en zone rouge pour les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et pour le milieu sportif, notamment : Port du masque obligatoire partout dans les écoles secondaires en zone rouge, incluant en salle de classe et sur le terrain de l'école; Activités sportives et de loisirs organisées non permises; Fermeture des gyms et centres de conditionnement.

24 octobre	Événement épidémiologique	Le Québec atteint 100 000 cas.
5 décembre	Événement épidémiologique	Le Québec atteint 150 000 cas.
29 décembre	Événement épidémiologique	Le Québec atteint 200 000 cas. Détection au Québec du variant préoccupant B.1.1.7 du SRAS-CoV-2 ayant émergé au Royaume-Uni (alpha).
7 janvier	Mesures de santé publique	Port du masque de procédure obligatoire sur les terrains et dans un établissement scolaire collégial, universitaire ou un centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle.
11 janvier	Mesures de santé publique	Rentrée des élèves du primaire. Port du couvre-visage en classe obligatoire pour les élèves de 5e et 6e année. Port d'un couvre-visage par tous les élèves en tout temps dans les corridors et les aires communes. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel.
18 janvier	Mesures de santé publique	Rentrée des élèves du secondaire. Port d'un masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue. Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants.
21 janvier	Événement épidémiologique	Le Québec atteint 250 000 cas.

8 mars	Mesures de santé publique	Port du masque d'intervention pour les élèves de la 1re à la 6e année des écoles primaires en zone rouge, en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire (ne concerne pas certains élèves ayant des besoins particuliers et ne s'applique pas dans la cour de récréation). Les régions socio sanitaires Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie et Mauricie-Centre-du-Québec passent en zone orange.
15 mars	Mesure de santé publique	En zone orange : les activités parascolaires en présentiel et les sorties scolaires peuvent reprendre dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Réouverture des installations intérieures et extérieures des établissements de spas.
20 et 21 mars	Évènement épidémiologique	Fin de la deuxième vague (23 août 2020 - 20 mars 2021) et début de la troisième vague.
29 mars	Mesures de santé publique	Les élèves de 3e, 4e et 5e secondaires en zone rouge reviendront en classe à temps plein.
1er avril	Mesure de santé publique	Fermeture des écoles primaires et secondaires (apprentissage en ligne);
12 avril	Mesure de santé publique	En zone orange, port du masque d'intervention obligatoire en classe à compter du 12 avril pour tous les niveaux (primaire et secondaire).
12 avril	Mesure de santé publique	En zone rouge, école en alternance une journée sur deux pour les élèves de 3e, 4e, et 5e secondaire; activités parascolaires et sorties scolaires interdites; enseignement à distance seulement aux niveaux collégial et universitaire (sauf pour activités qui doivent absolument se tenir en présence).

* <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/plan-rentree-2020.pdf?1597860264>

A partir de la déclaration de l'urgence sanitaire le 13 mars 2020, l'univers scolaire sera bousculé par un ensemble de mesures préventives. La tension est palpable dans la population. Le CSSP met en branle des mesures en fonction des directives ministérielles et de la santé publique. 27% des plaintes reçues au niveau de la protectrice de l'élève vise les mesures du port du masque, la qualité des masques, les places réduites pour le transport scolaire et la gestion de la crise. Les élèves aux conditions particulières semblent davantage souffrir du manque de ressources de soutien inhérent au contexte pandémique. Des directives ministérielles d'assouplissement pour les élèves avec des troubles de langage tarderont à venir. La protectrice de l'élève et le Service aux parents collaborent afin de concilier des différends, en trouvant des options facilitantes pour les élèves. Un travail sera effectué afin de clarifier des mesures sur le port du masque lors des cours d'éducation physique. On observera ci-dessous, que le pic des plaintes reçues se situe entre les mois de février et d'avril, ce qui correspond à l'obligation du port du masque pour les élèves du primaire et aux mesures associées à la deuxième vague, avec la fermeture des écoles et l'apprentissage à distance.

3 RÔLE ET APPROCHE DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

3.1 Statut de la protectrice de l'élève

La protectrice de l'élève est un tiers indépendant qui relève du Conseil d'administration. C'est un tiers neutre et impartial qui se préoccupe du respect des droits des élèves. La protectrice de l'élève a l'obligation de traiter avec impartialité et confidentialité l'ensemble des demandes soumises. Elle utilise l'information détenue aux seules fins de l'exercice de ses fonctions.

3.2 Rôle de la protectrice de l'élève

La protectrice de l'élève a pour fonction de recevoir, traiter et intervenir sur toute plainte afin de s'assurer, à la demande d'un parent ou d'un élève, du respect de leurs droits. Elle peut aussi intervenir de son propre chef si elle évalue qu'il serait pertinent de le faire.

Conformément à l'article 220.2 de la LIP, le Centre de service scolaire les Patriotes (CSSP) a établi par règlement interne une procédure d'examen de la plainte.

Dans ce contexte, la protectrice de l'élève intervient en dernier recours à la demande du plaignant lorsque celui-ci est insatisfait soit de l'examen de sa plainte par le CSSP ou des mesures correctives envisagées.

Le plaignant est orienté en première instance vers la personne, l'établissement ou les services concernés pour tenter de résoudre le différend. Dans un deuxième temps, s'il demeure insatisfait, il peut déposer une plainte auprès du service aux parents ou la responsable du traitement des plaintes procédera au traitement de la plainte.

Enfin, si le plaignant désire poursuivre ses démarches, il sera orienté vers un troisième et dernier recours, soit vers une demande de révision (articles 9 à 12 de la Loi pour une décision concernant un élève en particulier et qui n'est pas l'application d'une norme), soit vers la protectrice de l'élève pour toutes les autres demandes. Il s'agit de deux recours distincts et non cumulatifs.

La protectrice de l'élève s'assure que le parent ou l'élève a bien exercé ses recours préalables. Par ailleurs, elle peut intervenir à toute étape de la procédure d'examen de la plainte si elle estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter tout préjudice.

Le traitement de la plainte par la protectrice de l'élève prend la forme, selon les besoins et les circonstances, de communications ou de rencontres avec le plaignant et les intervenants, d'échanges d'informations, d'analyse des faits, politiques et procédures, d'enquête de nature administrative, de conciliation ou encore de médiation si les parties y consentent. Elle peut consulter tout membre du personnel du centre de services scolaire et tout document qu'elle juge nécessaire.

Si l'intervention de la protectrice de l'élève s'avère infructueuse, et que la nature de la plainte le justifie, elle transmet au Conseil d'administration, au plaignant et aux intéressés son avis écrit sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, elle propose des correctifs et recommandations qu'elle juge appropriés.

Une plainte est considérée fondée lorsqu'il est permis de croire que les droits du plaignant n'ont pas été respectés au regard des services offerts par le Centre de services scolaire ou des différents types d'encadrement et pratiques.

Le pouvoir de la protectrice de l'élève en est donc un de recommandation.

3.3 Approche privilégiée; la prévention et le règlement des différends

Mon approche en est d'abord une de règlement des différends et de prévention des conflits. Le bien-être de l'élève, le respect de ses droits et l'importance d'une relation positive entre d'une part le parent et/ou l'élève et d'autre part l'établissement et/ou le centre des services scolaires sont au cœur de mes préoccupations. La collaboration des parties, la qualité des communications et le choix de solutions adaptées, réalistes et satisfaisantes pour tous sont donc privilégiés.

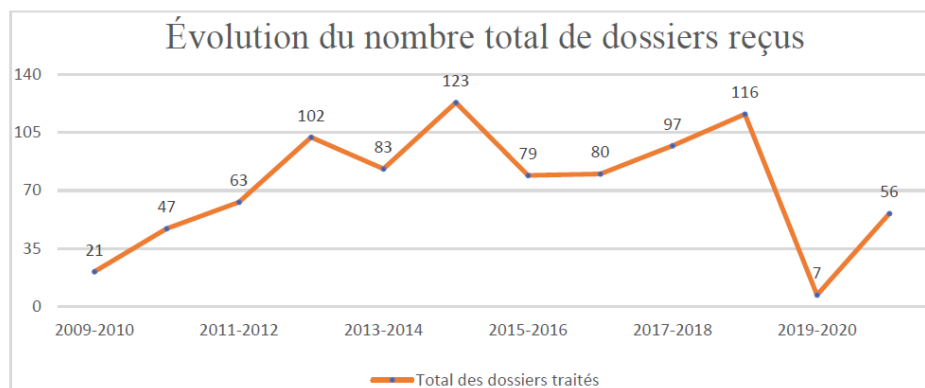
Par ailleurs, lorsque les situations doivent être traitées par enquête, l'emphase est principalement mise sur quatre aspects: une connaissance des faits selon les parties, une analyse du cadre légal ou des règlements et des pratiques, la raisonnable et l'équité de la décision prise et sur d'éventuelles recommandations.

3.4 Définitions utiles

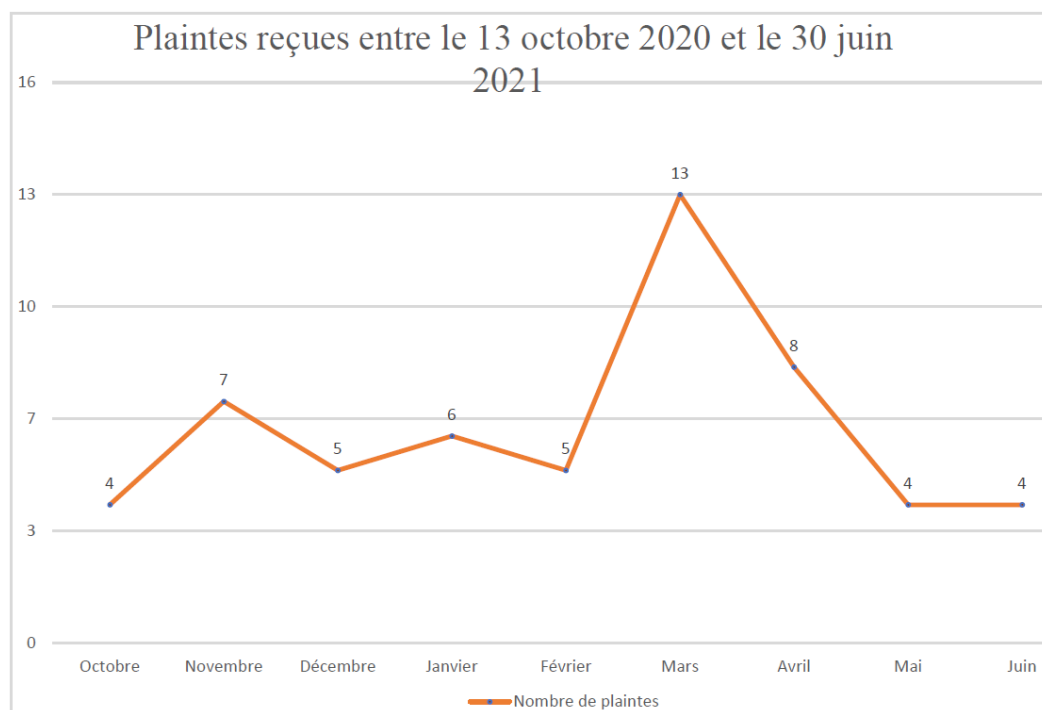
Consultation	Il s'agit d'une demande d'information ou de précision dans une situation rencontrée par le demandeur, et pour laquelle il n'entend pas déposer de plainte formelle auprès du Bureau de la protectrice de l'élève. Il peut également s'agir d'une saisine par méconnaissance du service devant recevoir la demande.
Plainte non recevable	Une demande est formulée expressément par un plaignant, mais le processus de traitement de la plainte met en évidence que les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées, ou que cette demande n'entre pas dans le mandat du Protecteur de l'élève.
Plainte recevable	Le demandeur a suivi les étapes préalables à la saisine du Bureau de la protectrice de l'élève, et sa plainte n'apparaît pas comme étant frivole ou de mauvaise foi. Elle est donc étudiée à la lumière des principes d'équité et d'adaptation des ressources aux besoins des élèves, et conformément aux politiques en vigueur.
Plainte non fondée	L'analyse de la plainte a mis en évidence le respect des politiques et des intérêts de l'élève.
Plainte fondée	L'analyse de la plainte a mis en lumière qu'une politique n'a pas été respectée, qu'une situation n'a pas été traitée de façon équitable, ou qu'elle nécessite un traitement exceptionnel au regard des circonstances, justifiant une demande auprès du centre de services scolaire, et le cas échéant, la présentation d'un avis.
Mode de traitement informel	Approche visant à trouver une entente amiable répondant aux besoins, préoccupations et intérêts mutuels des parties. Le traitement informel d'une plainte peut inclure la mise en place d'un processus volontaire, tel un processus de facilitation, de dialogue assisté ou de médiation.
Mode de traitement formel	Procédure consistant à analyser le bien-fondé de la plainte reçue à la suite d'une vérification des faits allégués. Cette analyse donne lieu à une réponse écrite au plaignant, un avis soumis au Conseil d'administration ainsi qu'à des recommandations, s'il y a lieu.

4 PLAINTES REÇUES PAR LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

4.1 Évolution du nombre de dossiers traités entre 2009 et aujourd'hui



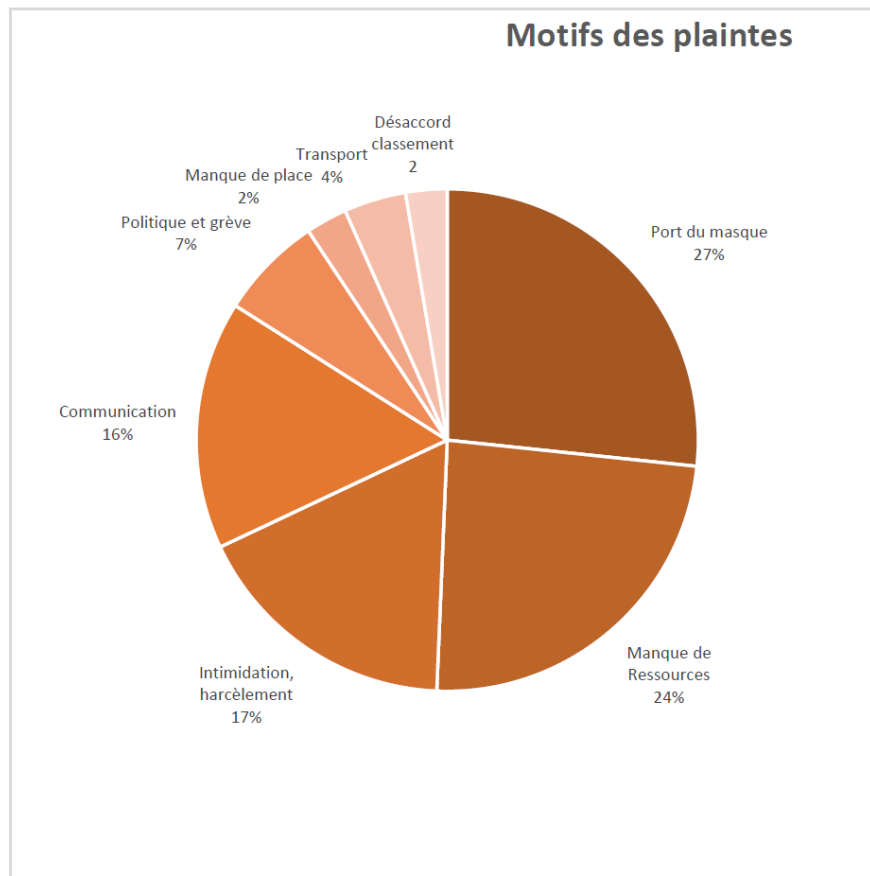
Entre 2019-2020 la fermeture des écoles avec la pandémie.



56 plaintes ont été reçues entre le 13 octobre 2020 et le 30 juin 2021,

4.2 Les motifs principaux

MOTIF DE LA PLAINTÉ	NOMBRE DE PLAINTÉ	CONTEXTE
LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE	20	Pour des personnes avec des conditions particulières La qualité des masques Sur la façon dont est géré le port du masque Les cours d'éducation physique avec le port du masque
L'INTIMIDATION, LE HARCELEMENT, LA VIOLENCE ET LES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS	13	Intimidation et harcèlement entre enfants Problème de comportement d'enfants aux conditions particulières 5 plaintes sur des comportements inappropriés par du personnel
DEMANDES DE RESSOURCES/MESURES	18	6 pour des services en orthophonie 3 pour des enfants avec le spectre de l'autisme 2 adultes pour la formation à distance 7 Divers pour des élèves avec des problématiques de comportements
COMMUNICATION	12	Communications difficiles avec des directions ou enseignants
POLITIQUE ET GRÈVE	5	
TRANSFERT D'ÉCOLE ET CLASSEMENT	2	
TRANSPORT	3	



Graphique 3 les Motif des plaintes

4.3 Ventilation des motifs des plaintes

Les motifs ventilés dans le tableau ci-dessous sont parfois multiples dans une même plainte. Ces informations tracent un portrait plus précis des insatisfactions des parents et des élèves.

INTIMIDATION	
INSATISFAIT DES MESURES PRISES PAR L'ÉCOLE	11
INTIMIDATION PAR TEAMS	1

INTIMIDATION ENTRE UN MEMBRE DU PERSONNEL ET UN ÉLÈVE	1
TOTAL	13
MASQUE-COVID 19	
DÉSACCORD AVEC LE PORT DU MASQUE AUX ENFANTS DES ÉCOLES PRIMAIRES	6
DÉSACCORD AVEC LE PORT DU MASQUE POUR DES ENFANTS AU PRIMAIRE AVEC DES DIFFICULTÉS DE LANGAGE ET COMPORTEMENT-DEMANDE DES ADAPTATIONS	5
DÉSACCORD AVEC LE PORT DU MASQUE PENDANT LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE - DEMANDE DES ADAPTIONS DU COURS	4
DIRECTIVES PAS CLAIRES POUR LES PARENTS SUR LES MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES MASQUES ET QUELS SONT LES MASQUES HOMOLOGUÉS	4
UNE ÉDUCATRICE RETIRE SON MASQUE	1
TOTAL	20
MANQUE DE MESURES ET RESSOURCES POUR LES ENFANTS AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES OU AUTRES	
MANQUE DE CONSULTATION DES PARENTS, PRESSION, COMMUNICATION DÉFICIENTE, PERTE DE CONFIANCE DANS L'ÉCOLE.	2
ABSENCE DE PLAN D'INTERVENTION POUR DES ENFANTS VIVANT DES PROBLÈMES DE COMPORTEMENT	4
MANQUE DE RESSOURCES ET DE SERVICES EN ORTHOPHONIE	2
MANQUE DE COHÉRENCE ET D'INTERVENTION POUR DES ENFANTS VIVANT DES PROBLÈMES DE COMPORTEMENT.	5
MANQUE DE SERVICE POUR UN ENFANT VIVANT DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	1
MANQUE D'AIDE PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE LA FORMATION À DISTANCE	1

MANQUE D'OUTILS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS	1
MANQUE DE RESSOURCE POUR LES COURS DE FORMATION À DISTANCE (ADULTE)	1
MANQUE D'AIDE PÉDAGOGIQUE (ADULTE)	1
TOTAL	18
POLITIQUE ET GRÈVE	
DÉCRET ET MESURE COVID19	3
GRÈVE, SE SENT PRIS EN OTAGE PAR LE CSSP	1
LA POLITIQUE DE L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ENFANTS HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE	1
TOTAL	5
PROBLÈME DE COMMUNICATION AVEC LA DIRECTION DE L'ÉCOLE OU UN ENSEIGNANT	
COMMUNICATION DIFFICILE	7
PERTE DE CONFIANCE	4
DÉLAI D'OBTENTION DE DOCUMENT TROP LONG ET JUGEMENT INAPPROPRIÉ DE LA PART DE LA DIRECTION SUR LE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ	1
TOTAL	12
DÉSACCORD LORS DU CLASSEMENT DES ENFANTS	2
TOTAL	2
MANQUE DE PLACE DANS L'ÉCOLE DE SECTEUR	2
TOTAL	2
TRANSPORT	

ALLEGATION DE MANQUEMENT DE LA PART DU CHAUFFEUR D'AUTOBUS	1
PAS D'ARRET À L'ADRESSE COMPLÉMENTAIRE	2
TOTAL	3

5 NATURE DE L'INTERVENTION DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

INTERVENTION	NOMBRE
Enquête avec avis/plainte non fondée	1
Enquête sans avis/plainte non fondée	2
Traitement sans enquête ou enquête partielle après cueillette d'information	48
Non recevable	
Réglé par le CSSP ou intervention conjointe	
TOTAL	51

A dès fins d'enquête des intervenants et des organismes ont été consultés ou impliqués dans le processus pour obtenir de l'information ou être impliqués dans le règlement des différends

INTERVENANTS CONSULTÉS OU IMPLIQUÉS À L'INTERNE EN 2020-2021

LA DIRECTION GÉNÉRALE

LE SERVICE AUX PARENTS DANS 100% DES CAS

LES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES MESURES DE LA SANTÉ

PUBLIQUES AU SEIN DU CSSP

LE SERVICE DES TRANSPORTS

1 ENSEIGNANT

3 DIRECTIONS

MINISTÈRE, ORGANISME OIU INSTANCE À L'EXTERNE EN 2020-2021

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

LA SANTÉ PUBLIQUE

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME

6 LES DEMANDES REÇUES PAR LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Puisque la loi prévoit que la procédure d'examen des plaintes ainsi que les coordonnées de la protectrice de l'élève soient annoncées sur le site Internet du Centre de service scolaires, les plaignants ont pris contact directement moi. De part l'approche emphatique, neutre et impartiale du Protecteur de l'élève, l'écoute, le conseil et la référence font partie intégrante de toutes les démarches.

7 TRAITEMENT DES PLAINTES

48 PLAINTES NON RECEVABLES	3 PLAINTES NON FON- DÉES/RECEVABLES	5 PLAINTES IRRECE- VABLES/hors compétence
N'avaient pas épuisés les processus internes	1 production d'avis	3 hors territoire
	2 conciliations	2 écoles privées

On observe que 86% des plaintes non recevables sont portées à l'attention de la Protectrice de l'élève. En effet, conformément à l'article 220.2 de la LIP, le Centre de service scolaire les Patriotes (CSSP) a établi par règlement interne une procédure d'examen de la plainte. Ainsi, le plaignant doit avoir épuisé les recours internes avant de faire appel à la Protectrice de l'élève. Le processus de traitement de la plainte met en évidence que les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées, ou que cette demande n'entre pas dans le mandat de la Protectrice de l'élève.

Dans les faits chaque plaignant a été entendu, informé des processus et des options, puis il a été référé au Service aux parents du CSSP. C'est en pleine collaboration et dans le respect de nos rôles, que le CSSP a pris le relais et tenu au courant la Protectrice de l'élève de l'évolution des dossiers.

8 AVIS

1 avis a été déposé par la protectrice de l'élève auprès du Conseil d'administration.

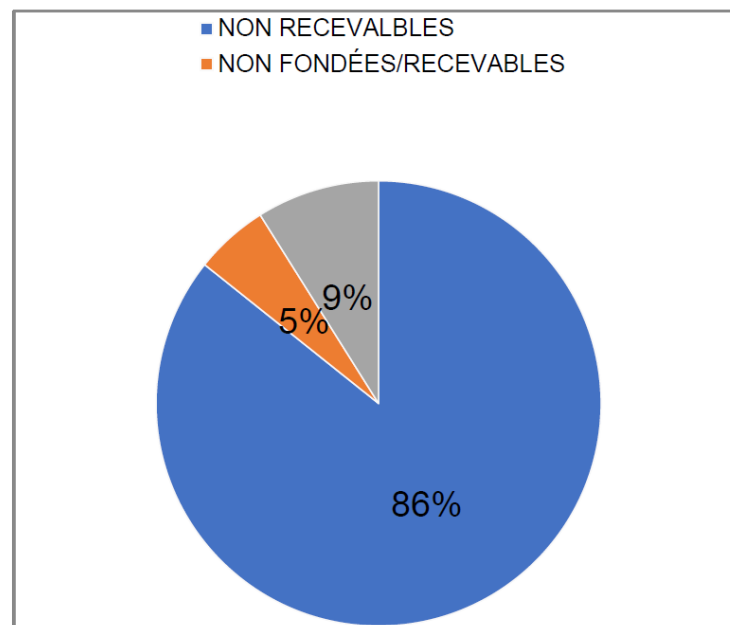
AVIS	MOTIF DE LA PLAINTE	NIVEAU ENSEIGNEMENT	RECOMMANDATION DE LA PROTECTRICE
1	Demande de reconnaissance d'un droit de transport	Secondaire	Plainte non fondée en vertu de l'article 7.1 de la politique relative au transport des élèves

DÉCISION DU CONSEIL

Il a été résolu de prendre acte de l'avis de la protectrice de l'élève et de maintenir la décision initiale

9 INTIMIDATION, HARCÈLEMENT ET VIOLENCE

Conformément à la loi, la protectrice de l'élève fait état de manière distincte des plaintes d'intimidation.



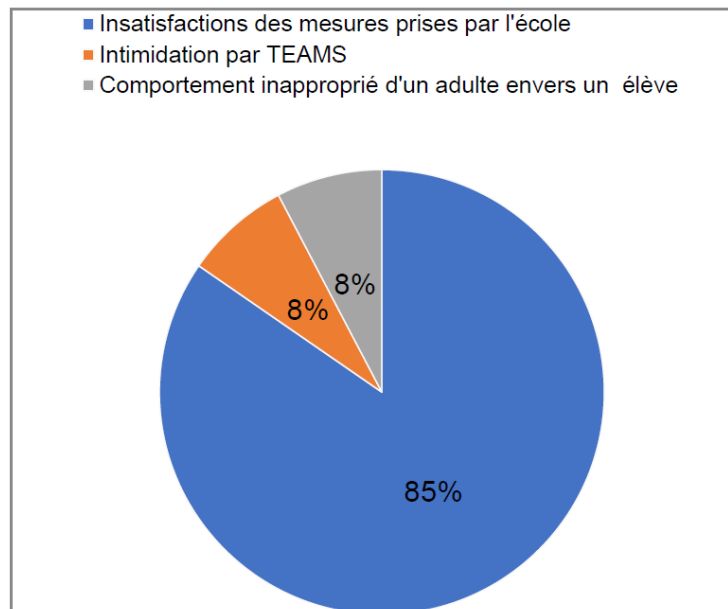
L'ensemble des plaintes d'intimidation, harcèlement et violence correspondent à 17% de l'ensemble des plaintes.

Elles sont regroupées en 3 catégories;

- 85% des motifs de plaintes en intimidation et harcèlement sur cette période vise une insatisfaction dans les mesures prises par l'établissement pour contrer l'intimidation, le harcèlement et la violence entre les élèves .
- 8% des motifs de plaintes ciblent une nouveauté, soit le harcèlement entre élèves sur Team, lors d'un cours à distance.
- 8% des motifs de plaintes ciblent le comportement inapproprié d'un adulte au service de garde.

10 CONSTATS GENERAUX

L'année 2020-2021 est caractérisée par la pandémie avec 27 % des plaintes y faisant allusion. Dans 24 % des plaintes reçues par la protectrice de l'élève il ressort un manque de ressources pour les élèves ayant des conditions particulières. On parle ici essentiellement d'élèves avec des troubles de langage; des troubles du spectre de l'autisme et des problèmes de comportements. 17% des plaintes font référence à une insatisfaction quant à la façon dont sont appréhendées par les écoles l'intimidation et la violence et 16% ciblent des communications difficiles entre les familles et les directions ou les enseignants.



11 REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner la grande collaboration du service aux parents et de la direction générale dans la recherche constante des meilleures options dans le respect des droits des élèves, tout en composant avec les contraintes du milieu et du contexte sanitaire.

Je tiens à vous transmettre mes plus sincères remerciements pour votre confiance depuis presque 1 an. Je tiens aussi à vous remercier pour la qualité du milieu de travail qui a permis de nombreuses collaborations et conciliations au cours de l'année dans le respect de l'indépendance de la Protectrice de l'élève .

12 RECOMMANDATIONS

Une attention particulière aux communications avec les familles

Nous avons pu observer qu'une déficience dans les communications entre certaines directions ou intervenants et des parents entraîne une succession d'incompréhensions et une gradation dans les conflits. Tout en comprenant que communiquer est un art difficile, surtout sous la pression, il est recommandé de porter une attention particulière au ton employé, à la clarté des propos, au délai de réponse qui lorsqu'ils font défaut peuvent alimenter le différend.

Lors de plusieurs plaintes relatives à l'intimidation ou à des situations violentes, les suivis et les mesures prises ne semblent pas toujours claires pour plusieurs parents et cela crée un climat de méfiance et d'insécurité, même si la situation est prise en charge par le CSSP.

Le recours au Protecteur de l'élève

Nous avons pu observer que 48 plaintes sur 56 n'avaient pas épuisées les recours internes. Je recommanderais une réflexion sur les procédures et l'implantation d'un formulaire sur le site Internet qui permettrait au plaignant d'explicitier ses démarches et ses attentes, afin qu'ils soient orientés directement vers la bonne instance

Annexe B – États financiers 2020-2021

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 juin 2021

Centre administratif Lionel-H.-Grisé
Service des ressources informatiques
Salle du conseil d'administration (siège social)
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

RAPPORT DE LA DIRECTION	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	4
SITUATION FINANCIÈRE	6
RÉSULTATS	7
EXCÉDENT ACCUMULÉ	8
VARIATION DE LA DETTE NETTE.....	9
FLUX DE TRÉSORERIE	10
NOTES COMPLÉMENTAIRES	11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	26

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

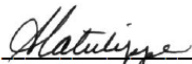
La direction du Centre de services scolaire des Patriotes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il reçoit les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Lapointe,
Directeur général



Angèle Latulippe, CPA, CA
Directrice du Service des ressources financières

Lieu : St-Bruno-de-Montarville Date : 18 novembre 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2021, et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les autres renseignements complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du Centre pour l'exercice clos le 30 juin 2020 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 2 décembre 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Centre de services scolaire des Patriotes

États financiers | Exercice clos le 30 juin 2021

4 | 26

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative à la constatation des subventions du gouvernement du Québec expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 CPA auditeur, CA

Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 18 novembre 2021

SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	1 276 621 \$	---	\$
Subvention de fonctionnement à recevoir	38 169 076	39 095 213	
Subvention d'investissement à recevoir	412 354 350	356 639 982	
Taxe scolaire à recevoir	837 796	2 393 482	
Débiteurs (note 4)	4 116 423	3 762 760	
Stocks destinés à la revente	85 798	36 153	

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

456 840 064 \$ 401 927 590 \$

PASSIFS

Découvert bancaire	---	752 843 \$
Emprunts à court terme (note 5)	36 300 000	38 700 000
Créditeurs et frais courus (note 6)	88 168 495	54 447 204
Subventions d'investissement reportées (note 7)	385 153 314	327 944 738
Revenus perçus d'avance	1 697 493	2 060 553
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	18 250 959	16 548 429
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	324 200 602	297 277 828
Autres passifs (note 10)	25 327 406	2 629 915

TOTAL DES PASSIFS

879 098 269 \$ 740 361 510 \$

DETTE NETTE

(422 258 205)\$ (338 433 920)\$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 11)	428 312 999 \$	371 645 122 \$
Stocks de fournitures	598 535	444 660
Charges payées d'avance	171 079	433 421

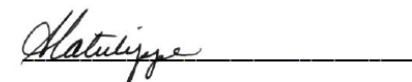
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS

429 082 613 \$ 372 523 203 \$

EXCÉDENT ACCUMULÉ

6 824 408 \$ 34 089 283 \$

POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Obligations contractuelles (note 13)

Éventualités (note 14)

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire des Patriotes

États financiers | Exercice clos le 30 juin 2021

6 | 26

RÉSULTATS

Exercice clos le 30 juin

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020 Redressé (note 3)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ)	309 185 818 \$	322 515 393 \$	284 750 012 \$
Subvention d'investissement	640 066	4 675 720	2 826 064
Autres subventions et contributions	520 000	524 605	362 468
Taxe scolaire	40 047 971	39 484 012	55 013 951
Droits de scolarité et frais de scolarisation	210 000	529 015	395 341
Ventes de biens et services	31 193 444	25 119 428	22 884 788
Revenus divers	3 476 810	1 523 611	4 657 501
Amortissement des subventions d'investissement reportées	20 150 477	18 621 929	16 482 879
TOTAL DES REVENUS	405 424 586	412 993 713	387 373 004
CHARGES (note 15)			
Activités d'enseignement et de formation	196 019 569	198 384 627	189 762 031
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	95 994 279	92 501 054	87 751 517
Services d'appoint	48 813 525	50 413 223	46 455 724
Activités administratives	14 868 970	14 656 418	14 274 735
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	40 174 292	45 673 424	38 057 978
Activités connexes	9 164 576	36 927 312	10 820 839
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	455 594	1 702 530	(160 440)
TOTAL DES CHARGES	405 490 805	440 258 588	386 962 384
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(66 219)\$	(27 264 875)\$	410 620 \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice clos le 30 juin

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020 Redressé (note 3)
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	34 625 860 \$	34 625 860 \$	34 215 240 \$
Modification comptable avec retraitement des exercices antérieurs (note 3)		(536 577)	(536 577)
Excédent accumulé au début de l'exercice redressé	34 625 860	34 089 283	33 678 663
Excédent (déficit) de l'exercice	(66 219)	(27 264 875)	410 620
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	34 559 641 \$	6 824 408 \$	34 089 283 \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice clos le 30 juin

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020 Redressé (note 3)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIE	(313 000 000) \$	(337 897 343) \$	(309 332 251) \$
Modification comptable avec retraitement des exercices antérieurs (note 3)		(536 577)	(536 577)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉE	(313 000 000)	(338 433 920)	(309 868 828)
Excédent (déficit) de l'exercice	(66 219)	(27 264 875)	410 620
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(40 305 279)	(76 084 962)	(46 409 430)
Amortissement des immobilisations corporelles	20 609 175	19 417 085	17 291 311
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(19 696 104)	(56 667 877)	(29 118 119)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance		108 467	142 407
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(19 762 323)	(83 824 285)	(28 565 092)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(332 762 323) \$	(422 258 205) \$	(338 433 920) \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 30 juin

2021

2020
Redressé
(note 3)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (déficit) de l'exercice	(27 264 875) \$	410 620 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	(12 358)	(36 563)
Provision pour avantages sociaux futurs	1 702 530	(160 440)
Stocks et charges payées d'avance	108 467	142 407
Amortissement des subventions d'investissement reportées	(18 621 929)	(16 482 879)
Amortissement des frais reportés liés à la dette	210 774	209 423
Amortissement des immobilisations corporelles	19 417 085	17 291 311
Subvention d'investissement	(4 675 720)	(2 826 064)
Autres éléments hors trésorerie – terrains reçus à titre gratuit	-	(1 300 000)
Excédent (déficit) de l'exercice ayant un effet sur la trésorerie	(29 136 026)	(2 752 185)
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement (note 12)	31 932 941	4 954 716

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2 796 915	2 202 531
------------------	------------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(49 871 308)	(34 741 991)
---	-----------------------	-----------------------

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

(49 871 308)	(34 741 991)
-----------------------	-----------------------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Produits provenant de l'émission de la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	49 800 000	54 610 951
Remboursement de la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention	(23 088 000)	(36 587 000)
Remboursement d'emprunts à court terme	(2 400 000)	(9 000 000)
Encaissement de la subvention d'investissement à recevoir	23 088 000	21 892 000
Encaissement d'autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 703 857	975 300

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

49 103 857	31 891 251
-------------------	-------------------

Augmentation de l'encaisse (du découvert bancaire)

2 029 464	(648 209)
------------------	--------------------

DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

(752 843)	(104 634)
--------------------	--------------------

ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE L'EXERCICE

1 276 621 \$	(752 843) \$
---------------------	-----------------------

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statuts constitutifs et nature des activités

En vertu de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires sanctionnée le 8 février 2020, la Commission scolaire des Patriotes est devenue le 15 juin 2020 le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le Centre de services scolaire). Il a été constitué le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que le Centre de services scolaire ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision relative aux offres salariales du gouvernement, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs et taxe scolaire à recevoir

Les débiteurs et les taxes scolaires à recevoir sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Passifs

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par le personnel, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladies par les employés.

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement, des indemnités de départ et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisés au coût à titre de passif.

La variation de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services. Elles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	25 à 40 ans
Matériel et équipement	
Mobiliier et équipement de bureau	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Autres équipements	10 ans
Autres	
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissements reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissements reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance.

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MÉQ sont constatées dans l'exercice où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MÉQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MÉQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subventions d'investissements reportées » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des subventions d'investissements reportées ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissements reportées et constatées à titre de revenus au poste « Amortissements des subventions d'investissements reportées » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modification comptable

Paiements de transfert.

Le 9 mars 2021, le gouvernement du Québec a annoncé sa décision de modifier l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des subventions à recevoir dans les états financiers du Centre de services scolaire puisqu'elle se fera sur la période de réalisation des travaux admissibles de l'organisme scolaire.

Ainsi, les modifications apportées au 1^{er} juillet 2019 consistent principalement à comptabiliser une subvention d'investissement à recevoir et une subvention d'investissement reportée. En contrepartie, la subvention – Financement relative aux immobilisations a été annulée.

3. Modification comptable (suite)

Cette modification de méthode comptable a été appliquée rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs. Ceci a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

SITUATION FINANCIÈRE	2021	2020
Subvention d'investissement à recevoir	412 354 349 \$	356 639 982 \$
Subvention de financement à recevoir	(35 500 654)	(35 865 292)
Subvention d'investissement reportée	377 390 272	321 311 267
Dette nette	536 577	536 577
Excédent accumulé	(536 577)\$	(536 577)\$
RÉSULTATS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ	2021	2020
Subvention du MÉQ - service de la dette - paiement de capital sur la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	(23 088 000)\$	(21 892 000)\$
Subvention du MÉQ - Financement	364 638	3 099 029
Subvention d'investissement	4 675 720	2 826 064
Amortissement des subventions d'investissements reportées	18 047 642	15 966 907
Excédent (déficit) de l'exercice	---	---
Excédent accumulé au début de l'exercice	(536 577)	(536 577)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	(536 577)\$	(536 577)\$
VARIATION DE LA DETTE NETTE	2021	2020
Dette nette au début de l'exercice	536 577 \$	536 577 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	---	---
Dette nette à la fin de l'exercice	536 577 \$	536 577 \$
FLUX DE TRÉSORERIE	2021	2020
Excédent (déficit) de l'exercice	--- \$	--- \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissements des subventions d'investissement reportées du MÉQ	(18 047 642)	(15 966 907)
Subvention d'investissement	(4 675 720)	(2 826 064)
Subvention de financement	(364 638)	(3 099 029)
Encaissement de la subvention d'investissement à recevoir	23 088 000	21 892 000
Augmentation de l'encaisse (du découvert bancaire)	---	---

4. Débiteurs

	2021	2020
Comptes clients	2 146 284 \$	2 927 275 \$
Provision pour mauvaises créances	(479 679)	(451 955)
	1 666 605	2 475 320
Congés sabbatiques	18 637	167 450
Taxes à la consommation	2 024 154	910 643
Autres	407 027	209 347
	4 116 423 \$	3 762 760 \$

5. Emprunts à court terme

La marge de crédit et les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le ministère de l'Éducation. Elles sont renouvelables périodiquement et garanties par le ministère de l'Éducation. Le crédit autorisé au 30 juin 2021 est de 161 265 357 \$ (68 712 869 \$ au 30 juin 2020). La marge de crédit porte intérêt au taux de base de 2,45 % au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020. Les acceptations bancaires échéant le 15 juillet 2021 portent intérêt à des taux de 0,711 % et 0,714 % (0,815 % à 0,825 % en 2019-2020) et sont garanties par le ministère de l'Éducation. L'entente de services bancaires est renouvelable aux trois ans.

6. Créditeurs et frais courus

	2021	2020
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	42 684 849 \$	35 434 528 \$
Fournisseurs	36 709 942	10 402 746
Retenues sur contrats	4 839 494	4 903 097
Intérêts courus sur la dette à long terme	2 480 420	2 251 640
Congés sabbatiques	1 299 888	1 254 984
Dépôts de soumission	153 902	200 209
	88 168 495 \$	54 447 204 \$

7. Subventions d'investissement reportées

	2021	2020 Redressé (note 3)
Subventions d'investissement reportées qui découlent des règles budgétaires du MÉQ	377 390 272 \$	321 311 267 \$
Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires	7 763 042	6 633 471
	<u>385 153 314 \$</u>	<u>327 944 738 \$</u>

Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires:

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	6 633 471 \$	6 174 143 \$
Apports de l'exercice	1 703 857	975 300
Amortissement de l'exercice	(574 286)	(515 972)
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 763 042 \$</u>	<u>6 633 471 \$</u>

8. Provision pour avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

8. Provision pour avantages sociaux futurs (suite)

	2021	2020
Congés de maladie	3 988 678 \$	3 021 185 \$
Vacances	9 614 793	8 864 091
Heures supplémentaires accumulées	423 411	330 643
Indemnités de départ	424 006	250 302
Assurance-traitement	430 931	1 184 003
Autres congés sociaux	496 469	289 913
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	2 872 671	2 608 292
	18 250 959 \$	16 548 429 \$

9. Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2021	2020
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre 1 ^{er} février 2022 et 1 ^{er} février 2046 (1 ^{er} février 2022 et 1 ^{er} décembre 2044 au 30 juin 2020) et portant intérêt à des taux variant entre 0,686 % et 3,271 % (0,774 % et 3,271 % au 30 juin 2020).	325 698 097 \$	298 721 000 \$
Moins : Frais reportés liés aux dettes	(1 497 495)	(1 443 172)
	324 200 602 \$	297 277 828 \$

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les billets - fonds de financement au cours des prochains exercices, sont les suivants:

	Capital	Intérêts
2021 – 2022	26 577 398 \$	8 044 432 \$
2020 - 2023	24 488 398	7 482 560
2023 - 2024	21 455 398	6 663 453
2024 - 2025	16 314 859	5 322 930
2025 - 2026	12 739 859	4 374 432
2026 - 2027 et suivants	224 122 185	78 519 091
	325 698 097 \$	110 406 898 \$

9. Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

Les billets auprès du Fonds de financement sont sujets à une subvention et garantis par le ministère de l'Éducation.

10. Autres passifs

	2021	2020
Provision relative aux offres salariales	21 393 184 \$	- \$
Fonds à destination spéciale	2 459 030	2 533 139
Provision pour passif éventuel	400 400	-
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	980 000	-
Autres	94 792	96 776
	25 327 406 \$	2 629 915 \$

11. Immobilisations corporelles

	Terrains	Aménagements de terrains	Bâtiments	Améliorations majeures aux bâtiments	Matériel et équipements	Autres	Total
Le détail des immobilisations corporelles est présenté en milliers de dollars							
Coût							
Solde au 30 juin 2020	25 745	11 200	369 975	177 155	25 771	5 100	614 946
Acquisitions		3 115	40 660	22 227	10 073	10	76 085
Immobilisations entièrement amorties					(3 904)		(3 904)
Solde au 30 juin 2021	25 745	14 315	410 635	199 382	31 940	5 110	687 127
Amortissement cumulé							
Solde au 30 juin 2020		2 903	198 133	26 628	11 395	4 242	243 301
Amortissement		616	6 717	5 587	6 206	291	19 417
Immobilisations entièrement amorties					(3 904)		(3 904)
Solde au 30 juin 2021		3 519	204 850	32 215	13 697	4 533	258 814
Valeur comptable nette							
Solde au 30 juin 2020	25 745	8 297	171 842	150 527	14 376	858	371 645
Solde au 30 juin 2021	25 745	10 796	205 785	167 167	18 243	577	428 313

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 47 560 222 \$ (14 016 496 \$ au 30 juin 2020) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 39 157 521 \$ (3 283 396 \$ au 30 juin 2020) pour des bâtiments, 874 341 \$ (725 089 \$ au 30 juin 2020) pour des aménagements et 7 528 360 \$ (10 008 011 \$ au 30 juin 2020) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

11. Immobilisations corporelles (suite)

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 36 581 094 \$ (10 367 440 \$ au 30 juin 2020) qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

12. Flux de trésorerie

	2021		2020
Intérêts payés au cours de l'exercice	8 004 787	\$	8 546 021
Intérêts reçus au cours de l'exercice	200 295	\$	353 295

Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement :

	2021		2020
Actifs financiers			
Subvention de fonctionnement à recevoir	926 137	\$	4 104 060
Taxe scolaire à recevoir	1 540 320		193 834
Débiteurs	(325 939)		2 387 182
Stocks destinés à la revente	(49 645)		(14 007)
Passifs			
Créditeurs et frais courus	7 507 637		(2 657 106)
Revenus perçus d'avance	(363 060)		1 421 471
Autres passifs	22 697 491		(480 718)
	31 932 941	\$	4 954 716

Une subvention d'investissement à recevoir de 74 126 648 \$ a été constatée en contrepartie de la subvention d'investissement reportée qui découle des règles budgétaires du MÉQ. Cette transaction n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie.

13. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé pour la prochaine année à la rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 71 118 252 \$ au 30 juin 2021 (18 211 562 \$) au 30 juin 2020.

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 22 917 318 \$ (38 498 586 \$ au 30 juin 2020). Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2021 – 2022 13 994 181 \$
2022 – 2023 8 923 137 \$

Centre de services scolaire des Patriotes
États financiers | Exercice clos le 30 juin 2021

21 | 26

13. Obligations contractuelles (suite)

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 17 118 071 \$ au 30 juin 2021 (6 970 162 \$ au 30 juin 2020). Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2021 – 2022	6 639 535 \$
2022 – 2023	5 887 190 \$
2023 – 2024	4 242 041 \$
2024 – 2025	297 978 \$
2025 – 2026	51 327 \$

Pour les exercices commençant après le 1^{er} avril 2020, il est requis d'indiquer les obligations qui découlent des contrats à exécution sur demande. Ainsi, le Centre de services scolaire s'est engagé auprès de fournisseurs dans le cadre de tels contrats pour un montant total de 7 586 250 \$. Les paiements pouvant être exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants:

2021 – 2022	5 121 526 \$
2022 – 2023	1 590 722 \$
2023 – 2024	874 002 \$

Une somme de 149 778 \$ (155 185 \$ au 30 juin 2020) est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

14. Éventualités

Griefs

Au 30 juin 2021, les griefs en suspens contre le Centre de services scolaire se chiffrent à environ 1 042 600 \$ (1 057 465 \$ au 30 juin 2020). Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 400 400 \$ a été inscrite aux états financiers.

Autres réclamations

Au 30 juin 2021, d'autres réclamations sont en suspens par ou contre le Centre de services scolaire dont la valeur est indéterminable. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de ces réclamations ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

15. Charges

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Éducation préscolaire	16 138 879 \$	15 149 426 \$
Enseignement primaire	95 597 197	93 016 407
Enseignement secondaire général	58 402 346	54 415 916
Formation professionnelle	5 988 880	5 608 137
Enseignement particulier	18 441 970	17 885 284
Formation des adultes	3 815 355	3 686 861

198 384 627 \$	189 762 031 \$
-----------------------	-----------------------

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION

Gestion des écoles et des centres	27 060 949 \$	25 820 075 \$
Moyens d'enseignement	6 071 682	5 651 388
Services complémentaires	32 326 732	29 337 236
Services pédagogiques et de formation d'appoint	21 224 140	19 005 474
Animation et développement pédagogiques	2 560 509	2 520 491
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	592 620	594 152
Activités sportives, culturelles et sociales	2 664 422	4 822 701

92 501 054 \$	87 751 517 \$
----------------------	----------------------

SERVICES D'APPOINT

Hébergement des élèves	71 750 \$	57 400 \$
Services alimentaires	36 058	63 626
Transport scolaire	22 392 731	18 511 825
Services de garde	27 912 684	27 822 873

50 413 223 \$	46 455 724 \$
----------------------	----------------------

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Conseil d'administration (des commissaires en 2019-2020) et comités	52 390 \$	242 597 \$
Gestion	11 666 130	11 014 700
Services corporatifs	2 871 323	2 936 574
Perfectionnement	66 575	80 864

14 656 418 \$	14 274 735 \$
----------------------	----------------------

ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Entretien et amortissement des biens meubles	6 752 273 \$	5 512 547 \$
Conservation et amortissement des biens immeubles	18 944 490	17 711 653
Entretien ménager	10 385 061	7 514 920
Consommation énergétique	4 819 337	4 519 428
Location d'immeubles	555 342	856 683
Protection et sécurité	912 920	684 457
Dépenses d'investissement non capitalisables	3 304 001	1 258 290

45 673 424 \$	38 057 978 \$
----------------------	----------------------

15. Charges (suite)

ACTIVITÉS CONNEXES

Intérêts sur la dette à long terme	7 799 490 \$	7 508 188 \$
Autres frais de financement	1 659 277	1 267 953
Projets spéciaux	714 812	384 116
Rétroactivité	25 536 633	220 475
Droits de scolarité et ententes	232 839	121 729
Sécurité d'emploi	81 023	156 218
Variation des provisions	102 218	130 495
Prêts de services	801 021	1 031 665
	36 927 312 \$	10 820 839 \$

16. Opérations entre apparentés

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et le directeur général du centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

17. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Centre des services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux actifs et passifs financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2021.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

17. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. Les passifs financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les passifs financiers à taux variables sont les emprunts à court terme.

Les passifs financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas le Centre de services scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que le Centre de services scolaire prévoit rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les passifs financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 350 000 \$ (400 000 \$ au 30 juin 2020).

18. Incidence de la pandémie de COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réaction à son éclosion ont entraîné des perturbations temporaires importantes des activités du Centre de services scolaire.

Ce dernier a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière Centre de services scolaire pour le futur.

19. Chiffres comparatifs et données budgétaires

Certains chiffres de l'année financière 2020 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2021.

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation de la dette nette sont fournies aux fins de comparaison. Certaines données budgétaires ont été reclassées comparativement aux données budgétaires adoptées initialement le 6 juillet 2020 par le directeur général.

Centre de services scolaire des Patriotes

États financiers | Exercice clos le 30 juin 2021

25 | 26

Renseignements complémentaires	2021	2020
Exercice clos le 30 juin		
Charges par nature		
Rémunération		
Personnel cadre et administrateurs (commissaires en 2020)	22 385 886 \$	19 870 020 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	201 348 012	179 591 204
Personnel professionnel	17 242 198	14 734 582
Personnel de soutien	73 904 543	64 174 282
Variation des avantages sociaux futurs	1 702 530	(160 440)
Contributions de l'employeur	39 438 387	33 819 979
	356 021 556	312 029 627
Frais de déplacement	313 574	468 357
Fournitures et matériel	14 493 415	12 320 202
Services, honoraires et contrats	38 855 518	34 556 989
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	20 583 240	18 324 306
Autres charges	9 991 285	9 262 903
	84 237 032	74 932 757
TOTAL DES CHARGES	440 258 588 \$	386 962 384 \$